

COMMUNE DE SAINT-ANDRÉ



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 06 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le six juin, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément aux articles L.2121-7-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à l'Espace Événementiel du Parc du Colosse, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joé BEDIER, Maire de la commune de Saint-André.

ÉTAIENT PRESENTS :

Joé BEDIER – Jean-Marc PEQUIN – Laurent RAMASSAMY – Primilla CEVAMY - Jean-Paul CONSTANT – Jean-Yannick RAMIN – Laurent PAPAYA – Jimmye MANGAR RAZEBASSIA – Jean-Pierre GOURAMA – Jimmy GRONDIN – Marie Linda VIRAPIN KICHENIN – Michel MAZEAU – Alain MOUTAMA RAMAYE – Charles PERRIER Georges PARVEDY – Marie LARIVIERE – Mickaël SOUBAYA PAJANIANDY – Valérie LARISSA BALBINE – Stéphanie POÏNY TOPLAN – Isabelle PERMACAONDIN - Sabrina BENOIT – Elodie PRAUD – Audrey PERIANIN-CARPIN – Jean-Marie VIRAPOULLE – Marie Lise CHANE TO – Viviane BEN HAMIDA – Jean-Claude FENELON – Rosange LATCHOUMY Ludovic BARBE

ÉTAIENT ABSENTS REPRESENTES :

- Alexa SOUPOU a donné pouvoir à Jean-Yannick RAMIN
- Catherine PAYET a donné pouvoir à Primilla CEVAMY
- Gilles NAZE a donné pouvoir à Isabelle PERMACAONDIN
- Josette SABABADY a donné pouvoir à Sabrina BENOIT
- Migline GRONDIN a donné pouvoir à Alain MOUTAMA RAMAYE
- Adélaïde CERVEAUX a donné pouvoir à Stéphanie POÏNY TOPLAN
- Maryse ALAMELE a donné pouvoir à Jean-Pierre GOURAMA
- Moussa SAID a donné pouvoir à Laurent PAPAYA
- Odile RAMIN a donné pouvoir à Rosange LATCHOUMY
- Jean Stéphane SOUPRAMANIEN a donné pouvoir à Viviane BEN HAMIDA
- Alain SINARETTY a donné pouvoir à Marie Lise CHANE TO
- Sydney SINAMA a donné pouvoir à Jean-Marie VIRAPOULLE

ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTES :

- Jean-Thierry ASSICANON
- Serge René MAILLOT
- Sabrina DIJOUX
- Marie Hélène NAUD CARPANIN

- Date de convocation : 31 mai 2024
- Date d'affichage : 31 mai 2024

- Nombre de conseillers en exercice : 45
- Nombre de présents : 29
- Nombre de représentés : 12
- Nombre d'absents : 04
- Nombre de votants : 41

LE QUORUM ÉTANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL A PU VALABLEMENT DÉLIBÉRER.

ORDRE DU JOUR

L'Assemblée a approuvé :

ADMINISTRATION GENERALE

AFFAIRE N°1/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 MARS 2024

AFFAIRE N°2/ APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2023 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

AFFAIRE N°3/ RAPPORT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

AFFAIRE N°4/ AFFECTATION DES RESULTATS 2023 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

AFFAIRE N°5/ BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024 - BUDGET PRINCIPAL

AFFAIRE N°6/ BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024 - BUDGET ANRU II

AFFAIRE N°7/ BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024 - BUDGET PARC DU COLOSSE

AFFAIRE N°8/ BUDGET SUPPLEMENTAIRE - BUDGET FOSSOYAGE

AFFAIRE N°9/ TABLEAU DES MARCHES NOTIFIES D'OCTOBRE 2023 A MAI 2024 (MARS 2023 A DECEMBRE 2023 POUR LES MARCHES DE SERVICES LANCES PAR LA SPLAR)

AFFAIRE N°10/ ADHESION 2024 A LA CONVENTION D'ADHESION A LA MISSION FACULTAIVE " ETHIQUE ET PROBITE " - CENTRE DE GESTION DE LA REUNION

SAINT-ANDRE - UNE VILLE SOLIDAIRE

AFFAIRE N°11/ TARIFICATION DES ACM - VACANCES DE JUILLET / AOUT

AFFAIRE N°12/ ATTRIBUTION DU FORFAIT COMMUNAL 2024 AUX ECOLES PRIVEES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION

SAINT-ANDRE – UNE VILLE ECONOMIQUE ET ATTRACTIVE

AFFAIRE N°13/ RENOVATION DU SOL SPORTIF DU GYMNASE NICOL LEDORMEUR

AFFAIRE N°14/ SOUTIEN AU SPORT DE HAUT NIVEAU – ATTRIBUTION D'UNE AIDE INDIVIDUELLE AUX SPORTIFS(VES) SAINT-ANDREENS(ENNES)

AFFAIRE N°15/ NPNRU CENTRE-VILLE DE SAINT-ANDRE – ACQUISITION DU LOT N° 14 BÂTIMENT A – CADASTRE AP 1238 DE LA RESIDENCE CENTRE COMMERCIAL

AFFAIRE N°16/ CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CAUE – ACCOMPAGNEMENT DES SERVICES AMENAGEMENT ET URBANISME

AFFAIRE N°17/ INDEMNISATION AMIABLE

AFFAIRE N°18/ RAPPORT SUR LE BILAN DES ACQUISITIONS FONCIERES ET VENTES DE LA COMMUNE DE SAINT-ANDRE SUR L'ANNEE 2023

AFFAIRE N°19/ MODIFICATION DE LA DELIBERATION EN DATE DU 14 DECEMBRE 2023
AFFAIRE N° 17 : VENTE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE COMMUNALE CADASTREE AS 1167

AFFAIRE N°20/ RETRAIT DE L'AFFAIRE N° 23 DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 14 DECEMBRE 2023

AFFAIRE N°21/ ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE AN 671

SAINT-ANDRE – UNE GOUVERNANCE DEDIEE DE PROXIMITE

AFFAIRE N°22/ ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2024

AFFAIRE N°23/ ANNULATION D'UNE SUBVENTION ACCORDEE A L'ASSOCIATION REUNIONNAISE POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'INSERTION ET DE L'EMPLOI

AFFAIRE N°24/ CONVENTION CONSTITUTIVE DU POINT JUSTICE DE SAINT-ANDRE

AFFAIRE N°25/ DEMARCHE DE LABELLISATION DISPOSITIF « CITE EDUCATIVE »

AFFAIRE N°26/ AIDE EXCEPTIONNELLE A DAVY PIZZA

La séance est ouverte, sous la présidence de Monsieur Joé BEDIER, Maire de la Commune de Saint-André, à 17H50

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Mesdames et Messieurs les élus, aux administratifs ainsi qu'à toute l'assemblée.

Madame Primilla CEVAMY est désignée secrétaire de séance. Elle procède à l'appel des conseillers municipaux et au contrôle des délégations de vote.

Monsieur le Maire fait remarquer que le quorum étant atteint, les débats peuvent commencer.

Monsieur VIRAPOULLE demande s'il y a une évolution pour le poste de DST.

M. le Maire : Vous savez moi je vais vous répondre à la question, je n'ai pas l'habitude de passer par quatre chemins, Monsieur, moi je n'étais pas là, Monsieur Souprayen a été convoqué à un entretien, je n'ai pas à exposer sa situation puisque c'est aussi malsain de poser des questions comme ça en pleine séance du conseil municipal.

M. Virapoullé : Pas du tout, je demandais s'il y a une évolution sur le DST, j'ai pas demandé quelles étaient les causes, ce n'est pas malsain de connaître quel est le nouveau directeur s'il y a un nouveau directeur aux services techniques Monsieur le Maire.

M. le Maire : Vous cherchez à comprendre.

M. Virapoullé : Je cherche à connaître qui est le nouveau directeur si il y en a un nouveau, c'est tout. Je n'ai pas posé d'autre question.

M. le Maire : Ce qui se passe pour l'instant je vous dis, il s'est passé des choses et il s'est entretenu avec un certain nombre de personnes, on saura la suite plus tard, vous nous direz si nous avons raison ou tort. Pour l'instant, je trouve un peu, je dirai malsain d'essayer de fouiller, de comprendre etcetera parce que chercher la petite bête tout de suite, comme ça, je ne sais pas si, moi j'ai jamais, du temps où j'étais dans l'opposition j'ai jamais posé des questions comme ça alors qu'il y en avait plein d'occasions. Mais on va passer à notre conseil, on ne va pas s'éterniser là-dessus.

M. Virapoullé : J'ai une deuxième question si vous avez répondu là même si vous m'avez pas répondu moi je ne cherche pas à connaître la vie des personnes, des agents ; j'ai besoin de connaître l'organisation administrative, vous nous présentez des nouveaux agents donc une nouvelle organisation avec des nouvelles ressources humaines ; vous présentez les entrants mais s'il y a des sortants on veut les savoir aussi. Bon pas plus, pas moins. Permettez-moi de terminer.

M. le Maire : Il n'y a pas besoin de crier, il n'y a pas de sortants.

M. Virapoullé : Il n'y a pas de sortant, donc il va rester DST, très bien, on verra.

M. le Maire : Attendez, ce n'est pas vous qui dirigez la mairie quand même.

M. Virapoullé : Oui mais je veux comprendre, oui, non.

M. le Maire : Vous me dites pas ça. C'est pas ça là, il s'est entretenu, il y a une affaire en cours, donc on verra ce que l'on prend comme décision

M. Virapoullé : D'accord, très bien, OK. A ce jour, il reste et la décision sera prise par la suite. Donc

la question méritait d'être posée. D'autre part, est-ce qu'au niveau de la responsable du suivi des associations des subventions il y a une évolution.

M. le Maire : Non

M. Virapoullé : Il n'y a pas de changement à ce niveau là.

M. le Maire : Non.

M. Virapoullé : Non mais c'était juste pour savoir comme ça nous avons le panel complet entre les entrants et des éventuels sortants.

M. le Maire : Très bien, alors vous vous posez des questions c'est normal, vous cherchez la petite bête dans la gestion des ressources humaines, moi je vous pose pas une question j'ai simplement eu beaucoup d'échos de ce qui se passe au niveau du conseil départemental s'agissant du personnel qui relève quelques fois de votre délégation, je suis désolé mais vous n'avez pas de leçon à nous donner. Même ce matin il y a eu un grand débrayage qui agite les services du département, donc moi je ne vous ai jamais interrogé là-dessus, je ne vous interroge pas.

M. Virapoullé : Non je ne demande pas non plus, je voulais simplement en tant que conseiller municipal avoir une information.

M. le Maire : Ne bégayez pas.

M. Virapoullé : Nous entrons dans une polémique, vous faites diversion c'est votre droit.

M. le Maire : Ce n'est pas une diversion.

M. Virapoullé : Mais en tout cas, il est normal qu'on connaisse, qu'on ait une information complète sur l'organisation administrative de la commune vu qu'en plus c'est vous qui avez introduit le sujet.

M. le Maire : Vous verrez que la commune est très bien gérée puisqu'on a le compte administratif ce soir.

M. Virapoullé : Exactement

M. le Maire : On a le compte administratif, on va en débattre, pas moi, vous autres. Mais la commune va bien et on va pouvoir enfin démarrer ces 26 affaires qu'on a ce soir à l'ordre du jour. Donc la première affaire, c'est l'approbation du procès verbal du conseil municipal du jeudi 28 mars 2024.

Avez-vous des remarques sur ce procès verbal , pas de remarque ?

AFFAIRE N°1 / APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2024

Monsieur le Maire soumet cette affaire au vote.

ELLE EST APPROUVÉE À LA MAJORITÉ :

POUR : 31

ABSTENTIONS : 10 (Jean-Marie VIRAPOULLE - Marie Lise CHANE TO - Viviane BEN HAMIDA - Jean-Claude FENELON - Rosange LATCHOUMY - Ludovic BARBE - Odile RAMIN - Stéphane SOUPRAMANIEN - Alain SINARETTY - Sydney SINAMA)

AFFAIRE N°2 / APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2023 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

M. le Maire : L'affaire 2 c'est donc l'approbation des comptes de gestion 2023 sur le budget principal et les budgets annexes, donc je présente aussi les excuses du trésorier public qui ne pouvait être là ce soir et c'est M. Pequin qui nous fera l'honneur ce soir de nous présenter ces comptes de gestion budget principal et budget annexe.

M. Pequin : Merci et bonsoir à tout le monde. Le compte de gestion est la partie que l'on ne voit pas, qui est gérée par le receveur municipal et qui doit en fin d'exercice coller exactement avec le compte administratif. Donc là vous avez reçu les éléments des comptes de gestion, je ne vais pas rentrer dans le détail mais vous avez les comptes pour le budget principal, pour le budget ANRU II, pour le colosse et pour le fossoyage. Est-ce que vous avez des questions sur le compte de gestion ?

M. Barbe : Excusez-moi Monsieur Pequin, vous allez présenter le compte de gestion où on pose des questions pour délibérer ensuite ?

M. Pequin : Non je ne vais pas présenter le compte de gestion puisque vous l'avez sous les yeux, donc je ne rentre pas dans le détail puisque tout à l'heure on va revenir sur le compte administratif mais je demande s'il y a des questions à poser sur le compte de gestion. S'il n'y a pas de question je repasse la parole à M. Le Maire.

M. le Maire : Alors on passe au vote, qui est contre, qui s'abstient ?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

L'affaire 3, c'est le rapport compte administratif 2023 – budget principal et budgets annexes. Je vais devoir vous quitter le temps des débats et du passage de cette délibération et je vous rejoins par la suite.

AFFAIRE N°3 / RAPPORT COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Monsieur le Maire quitte la salle à 18H02 et ne prend pas part aux votes.

M. Pequin : Merci, à tout à l'heure. Alors le compte administratif, là on va rentrer un petit peu plus dans le détail. Tout d'abord en ce qui concerne le budget principal, nous avons un résultat d'exercice de 12 434 881,89 euros, ensuite le colosse 770 062,95 euros ; l'ANRU II 5 730 777,52 euros de déficit, le fossoyage 7 695,36 euros de déficit aussi. Ca nous donne un résultat cumulé pour le budget principal de 4 043 860,21 euros, pour le colosse de 554 309,44 euros de déficit, pour le budget ANRU II de 4 961 122,06 euros de déficit et pour le fossoyage de 1 524,72 euros de déficit.

En résultat cumulé consolidé, on arrive à un résultat de 14 840 154,28 € ; est ce qu'il y a des questions jusqu'à ce point-là.

M. Barbe : On vous laisse assurer toute la présentation après les questions viendront.

M. Pequin : Alors on examine le budget sur la section de fonctionnement, le budget ville, et on a au CA 2023, 74 226 662,25 € de dépenses de gestion courante, 76 052 117,87 € de dépenses réelles de fonctionnement soit au total 77 852 045,82 €. Alors, les dépenses de fonctionnement de 2023 sont légèrement supérieures de 3 % à celles de 2022, cette évolution de dépenses s'explique par la hausse des charges, la hausse des charges de gestion (de personnel puis de gestion), et la hausse des charges financières à hauteur de 267 K€ ; cette hausse est compensée en partie par la baisse des charges exceptionnelles pour 215 K€.

Les charges à caractère général chapitre 011 elles sont en hausse de 1% par rapport à 2022 soit + 57000 € ; les postes de dépenses les plus représentatifs dans ce chapitre sont l'alimentation, l'entretien, les charges de personnel, elles ont représenté 56 608 K€ en 2023 soit 3 % de plus qu'en 2022 ce qui représente 1 539K€ de plus, cette hausse est due à diverses raisons :

Les nouvelles mesures 2023 pour 1 036 K€ qui comprennent les deux revalorisations du SMIC pour 526 K€, le relèvement du point d'indice en 2023 pour un montant de 360 K€, la hausse de la garantie individuelle du pouvoir d'achat à hauteur de 150 K€. Ensuite la poursuite des dispositifs en matière de politique des ressources humaines en année pleine impliquant une augmentation pour un montant de 914 K€, hausse compensée par la réduction substantielle liée à la gestion des effectifs de la ville, notamment par le non remplacement systématique des agents faisant valoir leur droit à la retraite, le recrutement de contractuels sur des durées mesurées en fonction uniquement de l'accroissement de la charge de travail.

Dans le détail la hausse de 914 K€ s'établit ainsi :

L'effet année pleine du CNAS soit 230 K€

L'effet année pleine du dispositif des tickets restaurant soit 420 K€

Le paiement des heures supplémentaires à hauteur de 260 K€

Un travail de gestion prévisionnelle des emplois, effectifs et compétences est engagé, ce dispositif va être poursuivi sur la durée du mandat, il permettra également à terme d'engager la politique de gestion prévisionnelle des emplois, effectifs et compétences amenant à mettre en adéquation besoin et ressource, tout en oeuvrant à l'objectif de performance du service public et à la montée en compétence des agents.

Les autres charges de gestion courante

Le montant des subventions et participations versées en 2023 représente 8 721 K€ soit une hausse de 5 % par rapport à 2022 soit 402 K€

Maintenant, les recettes de fonctionnement, au compte administratif 2023, se montent à 85 299 122,97 €, soit 2%, 1 312 K€ de plus par rapport au CA 2022.

Les impôts locaux, nous ne les avons pas augmentés, mais la masse du nombre de constructions elle a augmenté, et le montant perçu pour la collectivité pour 2023 s'élève à 23 777 K€ contre 23 544 K€ en 2022.

Les autres impôts et taxes : ils sont principalement composés de l'octroi de mer, l'attribution de compensation versée par la CIREST, du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) et de la taxe sur les carburants.

La répartition c'est l'attribution de compensation pour 8 285 830 €, le fonds de péréquation des ressources pour 1 253 029 €, la taxe sur l'électricité 788 482 €, les taxes sur les carburants pour 2 040 837 € et l'octroi de mer pour 24 339 749 €.

Les dotations et participations

On enregistre une progression des dotations et participations de 4%, + 659 970 €, principalement liée à l'augmentation de la dotation de péréquation pour 660 K€ et de la compensation de l'Etat au titre des exonérations de taxe pour 265 K€, tendance haussière amoindrie par la diminution des autres attributions et participations principalement liées à la comptabilisation d'une part de la recette PARS 2023 sur l'année 2024 à hauteur de - 298 526 €.

Donc l'ensemble des recettes sur 2023, on est à :

Pour les dotations forfaitaires à 5 292 351 €

Pour la dotation nationale de péréquation à 7 601 372 €

Pour la compensation au titre des exonérations fiscales à 1 302 944 €

Pour les dotations recensement 12 287 € et titres sécurisés 70 000 €

Et enfin pour les autres attributions et participations à 4 328 070 €

Le produit des services et des domaines de 2 538 K€ progresse de 12 % (+ 270 K€) par rapport à 2022, principalement lié au dynamisme autour de l'évènementiel sur le site du Colosse.

En section d'investissement

Les dépenses d'investissement pour 2023 se sont montées à 49 940 100,47 € dont dépenses d'équipement pour 39 887 933,19 €, le total des dépenses financières, d'emprunts et autres immobilisations financières pour 7 040 969,62 € et un total des dépenses d'investissement de 49 940 100,47 €.

Le total des dépenses réelles d'investissement est de 46 928 902,81 € soit 88 % de plus qu'en 2022, cette évolution des dépenses s'explique par une augmentation de plus de 27 392 K€ sur les dépenses d'équipement, qui représentent la principale dépense d'investissement de la Ville à hauteur de 85 %.

On avait eu l'occasion d'en parler lors des conseils précédents puisque nous avons largement utilisé les fonds du REACT UE en 2023 pour réaliser des opérations, le REACT UE était un fonds qui était mis à disposition des collectivités avec un taux de financement de 90 % et avec un niveau d'instruction assez rapide qui nous permettait de boucler toutes les opérations dans l'année. Donc je ne vous énumère pas tout ce qui a été fait en scolarité, numérique, équipements sportifs, culture, proximité et vrd. Il suffit de se promener dans la ville pour s'apercevoir qu'il y a eu beaucoup de changement au cours de cette année 2023.

L'état de la dette

Le remboursement de la dette a représenté une dépense de 6 994 K€ en 2023. Ce montant intègre le montant de remboursement de l'emprunt à hauteur de 6 955 K€ et le remboursement des cautions de salle pour un montant de 39 K€.

L'ensemble des prêts relais du Colosse a été remboursé. Le niveau de remboursement en capital revient à la stabilité à hauteur de 6 900 K€ pour les années à venir. L'encours de dette au 31 décembre 2023 est de 71 790 768,93 €.

Là je ne vais pas vous énumérer l'état de la dette et des emprunts mais vous les avez.

En ce qui concerne les recettes d'investissement.

Nous avons investi en 2023 avec un total des recettes d'équipement de 31 486 787,33 €, un total des recettes financières de 19 673 684,17 € soit un total des recettes réelles d'investissement qui s'élève à 51 160 471,50 € et un total des recettes d'investissement qui s'élève à 54 927 905,21 €.

Le montant des recettes réelles d'investissement est supérieur de 136 % à celui de 2022.

La capacité d'investissement

Les emprunts réalisés en 2022 : 7 500 000 €, en 2023 10 500 000 €.

En 2023, hors emprunt, la capacité d'investissement de la Ville est de 9 384 K€ (contre 7 160 K€ en 2022) donc une amélioration constatée.

Les subventions

Les subventions perçues, il est bon de les rappeler, parce que c'est :

21 K€ de la part de l'Etat, 13 K€ de la CAF, 2 594 K€ de la Région, 100 K€ de l'Agence Nationale du Sport, 101 K€ de la CDC et 4 K€ divers.

L'épargne

Compte tenu de l'évolution des recettes qui ont été plus dynamiques que les dépenses, l'épargne brute s'établit à 9 104 K€.

L'épargne brute est constituée de la recette réelle de fonctionnement (-) la dépenses réelle de fonctionnement (+) la régie de travaux (-) les produits de cessions

L'épargne de gestion est constituée de l'épargne brute (+) les intérêts de la dette

L'épargne nette est constituée de l'épargne brute (-) le remboursement du capital annuel d'emprunt

Compte-tenu de ces explications, l'épargne brute est de 9 104 998,48 €, l'épargne de gestion de 10 924 996,02 € et l'épargne nette de 2 110 584,46 €.

La gestion de la dette

L'encours de la dette s'élève à 71 790 768,93 € au 31 décembre 2023 ; ce qui est important c'est de voir la durée de désendettement c'est-à-dire si l'on devait tout rembourser on mettrait 7,88 années.

L'encours de la dette par habitant s'élève à 1 245 € alors qu'il est de 1 379 € pour des communes équivalentes au niveau national.

Est-ce que vous avez des questions sur le budget principal, compte administratif ?

Non ? Je continue.

Budget du Colosse

Je vais être un peu moins détaillé. Le résultat cumulé de fonctionnement 2023 est de 68 104,07 €, le résultat cumulé d'investissement 2023 de - 622 413,51 € soit un résultat de l'exercice de 770 062,95 €. Le résultat cumulé de l'exercice avec le résultat reporté fait donc 554 309,44 €, les soldes des restes à réaliser en investissement représentent 894 309,44 € et le résultat global de clôture est de 340 000 €.

Le budget de l'ANRU II

L'ANRU II correspond, je le rappelle, à toutes les opérations de rénovation de l'habitat en centre-ville en particulier.

Donc les dépenses de l'ANRU II ont un résultat cumulé en fonctionnement de 10 737,16 €, en résultat cumulé d'investissement - 4 971 859,22 € soit un solde d'exercice de - 5 730 777,52 € avec les résultats reportés on est à 4 961 122,06 € et compte-tenu des dépenses, des recettes et du solde des restes à réaliser en investissement, on est à - 956 656,03 € sur le budget de l'ANRU II.

Le budget fossoyage

Il est assez simple, résultat d'exercice 2023 : 7 695,36 €, résultat cumulé de l'exercice 2023 de - 1 524,72 € donc un résultat global de clôture de - 1 524,72 €

Voilà pour ce qui est du compte administratif des quatre budgets, de la Ville, du Colosse, de l'ANRU II et du fossoyage.

Des questions ?

M. Barbe : Oui donc on va essayer de rentrer dans la technicité, dans le vif du sujet Monsieur Pequin. Merci de nous donner la parole.

Des questions par rapport au rapport administratif mais aussi au rapport de gestion. En rentrant dans les différents tableaux que vous nous avez envoyés en annexe j'ai pu relever des différentiels entre 2022 et 2023 pour lesquels je souhaiterais que vous nous apportiez des réponses précises.

Donc la première de ces questions, c'est l'écart de trésorerie qu'il y a entre l'exercice 2022 et 2023 ; dans l'annexe 1 il y a un écart de trésorerie de 7 434 806,39 € pour l'année 2022 et on arrive en 2023 à 2 450 487,48 €, ça s'est ma première question. J'ai relevé également une augmentation des emprunts puisque vous avez vu lors des précédents conseils municipaux il y a eu pas mal d'emprunts souscrits notamment auprès des bailleurs sociaux, il y a une augmentation entre 2022 et 2023 on passe de 66 900 557,20 € à 79 299 607,43 €, est-ce que vous pourriez nous expliquer autant d'écarts entre les années 2022 et 2023 concernant les emprunts souscrits sur l'exercice 2023. Une augmentation des dettes financières également que j'ai pu relever sur ces deux années, je ne vais pas insister là-dessus.

Je vais passer maintenant au compte administratif, je relève 15 648 160,38 € de déficit d'investissement entre ce qui était prévu pour l'année 2023 sur l'ANRU, sur le Colosse, sur le budget principal, il y a un différentiel de plus de 15 millions entre ce que vous aviez prévu en investissement et le résultat définitif à la clôture du compte de l'exercice 2023, est-ce que vous pouvez nous expliquer pourquoi vous enregistrez autant de retard en termes de déficit d'investissement et comment vous comptez sur l'année, sur l'exercice 2024, rattraper ce retard en investissement.

Dans la section de fonctionnement, nous retrouvons l'augmentation des charges de personnels de + de 3% sur l'exercice 2023 nous estimons que cela fait quand même beaucoup pour l'exercice 2023, d'où ma question : est-ce que nous sommes, devons-nous nous attendre à des augmentations en termes de charges de personnels sur les années 2024 et 2025 à l'approche des élections municipales.

La remarque suivante va concerner l'épargne nette, vous parlez d'épargne nette, l'épargne brute qui continue de diminuer, je parle bien d'épargne brute qui s'élève à 1 110 784,46 €, il me semble qu'en 2020 cette épargne nette je parle bien d'épargne nette elle s'approchait des 9 millions, on constate quand même un différentiel entre 2020 et 2024 en terme d'épargne nette.

Ma dernière question va concerner la dette par habitant sur la ville de Saint-André, elle s'élève à 1 245 € par habitant à la clôture du compte 2023, je voudrais savoir quel est le différentiel entre 2020 et 2024, à combien s'élevait cette dette par habitant en 2020 comparativement à la dette par habitant en 2024 pour pouvoir apprécier est-ce qu'il y a une diminution ou une augmentation. Vous parlez que nous sommes dans la moyenne nationale je pense qu'il n'y a pas de quoi pavoiser sachant qu'il faut plus de 7 années de remboursement et que les habitants de Saint-André ont le droit de savoir qu'ils ont quand même 1 245 € de dette sur leur tête à la clôture de l'exercice 2023.

Donc voilà les questions que je vous adresse, ce sont des questions peut être techniques, on rentre peut-être un petit peu dans la profondeur mais sur lesquelles nous souhaiterions s'il vous plaît des réponses appropriées. Merci à vous.

M. Padre : Bonsoir Mesdames, Messieurs. J'apporterai des parties de réponses, pas forcément sur tout. Le premier point que vous avez évoqué portait sur l'écart de trésorerie entre 2022 et 2023, effectivement, il y a une forte baisse sur la trésorerie et c'est une évidence que de dire que nous avons engagé en 2023 un important programme de travaux qui, comme l'a rappelé Monsieur Pequin tout à l'heure, était essentiellement financé sur des fonds du ReactUE, la caractéristique du ReactUE c'est que c'est une opération sur laquelle nous avons engagé toutes les dépenses donc en 2023 et on a signé également les conventions en 2023, donc techniquement et matériellement parlant nous n'avons pas eu le temps d'obtenir des acomptes de la part de la Région qui assure la gestion du Feder donc on a dû nous utiliser déjà toute la trésorerie qu'on avait pour payer les entreprises du fait que nous n'avions pas ces rentrées financières et ce qui vient du coup expliquer qu'on a en plus dû recourir à des lignes de trésorerie auprès des banques pour nous permettre de payer les entreprises. Donc on est là dans, je dirai, une logique de gestion qui nous conduit effectivement à faire baisser la trésorerie pour pouvoir payer les entreprises.

M. Barbe : Cette trésorerie, la question fondamentale : est-ce qu'elle sera remise à flots on a quand même un différentiel de près de 5 millions d'euros. Est-ce que les futures conventions ou les conventions que vous avez signées il y a quelques mois nous garantissent le retour, la remise à flots de cette trésorerie

M. Padre : Ce qu'il est important de savoir c'est que la trésorerie on en a besoin, il faut qu'il y ait suffisamment de trésorerie tous les mois pour pouvoir payer les charges que nous avons, alors les charges elles sont de personnels, de charges courantes et également des entreprises qui font des travaux ; donc nous devons avoir un niveau suffisant. Aujourd'hui, et ça dépend aussi et vous le voyez bien, il y a des charges qui sont fixes : charges de personnels et autres charges de gestion courante, puis il y a des charges qui sont variables notamment les travaux qui sont réalisés. Donc, nous sommes évidemment dans une logique de reconstitution de la trésorerie, nos opérations qui ont été financées par les fonds européens, aujourd'hui nous sommes dans les dernières transmissions de pièces auprès de la Région pour que les sommes que nous attendons entrent dans nos caisses, donc on n'a pas trop d'inquiétude à avoir par rapport à cela puisque, comme on le disait, 90 % de subventions devraient nous permettre de retrouver une situation de trésorerie moins tendue que ce que nous avons pu connaître.

M. Barbe : Nous pouvons donc espérer une confirmation de tout cela lorsque nous aurons le CA.

M. Padre : Au prochain CA ce sont des éléments qui apparaîtront. Le deuxième point portait sur l'emprunt, avec une augmentation de 66 à 79 millions, nous avons en fait sur les emprunts un programme qui porte sur plusieurs années et nous avons déjà lors de la présentation du budget primitif de 2023 engagé un certain nombre de discussions avec des banques pour assurer notre financement, c'est ce qui explique effectivement cette augmentation du volume d'emprunts dans le but de financer des opérations de la collectivité, comme on le disait tout à l'heure le ReactUE a financé une grande partie des opérations mais pas toutes et nous avons donc dû recourir à l'emprunt en 2023.

Sur les investissements, effectivement vous mettez en avant l'écart entre les recettes et les dépenses, ce sont des éléments que je vous donnais tout à l'heure, c'est-à-dire que comme on a fait beaucoup appel à ReactUE, les recettes ne sont pas rentrées aujourd'hui ce qui explique que nous ayons un écart important entre les recettes et les dépenses réalisées. Sur les charges de personnel, je ne ferai pas de commentaire, la logique n'est pas qu'on recrute à l'approche d'une élection me semble t'il, en tout cas

ce n'est pas forcément un signe de bonne gestion, donc nous avons aujourd'hui une augmentation des dépenses de personnel mais qui sont liées aussi au nombre important d'agents que nous avons, et aux avantages que nous avons accordés aux agents ; je ne ferai pas d'autre commentaire.

L'épargne nette est en baisse effectivement sur l'année 2023, là encore cela s'explique par le fait que nous ayons un important programme d'investissements qui était en 2023 et qui continue aujourd'hui en 2024, qui nous conduit à ce qu'aujourd'hui cette épargne nette connaisse une baisse. Là encore nous n'avons pas forcément un sujet d'inquiétude en tout cas techniquement parlant par rapport à cette épargne puisque nous avons aussi aujourd'hui en discussion sur d'autres sources de financements notamment sur les fonds européens ou sur les fonds verts qui nous permettent d'être confiants sur les opérations que nous avons à réaliser en 2024.

La dette par habitant, oui on fait des emprunts forcément il y a une dette par habitant, nous avons un ratio qui est de 7 ans, le seuil d'alerte est à 12 ans pour les communes ; aujourd'hui je n'ai pas d'autre commentaire à faire si ce n'est que nous sommes à 7 ans de désendettement pour la collectivité.

M. Barbe : Par rapport aux réponses que vous me donnez, par rapport aux investissements et aux emprunts, on espère en tous les cas voir qu'il n'y aura pas autant de conventions d'emprunts dans les mois qui viennent comme on l'a vu dans les derniers conseils municipaux, et après les sources de financements pour lesquelles vous souhaitez une récupération, justement, on parle de situation de trésorerie, il faut espérer que vous soyez capables de mener ces conventions et effectivement on attend sur les prochains conseils municipaux un éclaircissement, un éclairage sur l'ensemble de ces points.

Point inquiétant, la trésorerie ; point inquiétant, l'augmentation des emprunts ; mais surtout je ne reviendrai pas sur les charges de personnels comme vous l'avez dit qui est suffisamment claire mais c'est surtout ce déficit d'investissement. On est quand même en pleine crise du BTP, vous affichez dans votre rapport administratif plus de 15 millions de déficit d'investissement, alors qu'il y a des entreprises du BTP, si vous avez utilisé ces 15 millions qui dit investissement dit travaux donc aidez les entreprises du bâtiment surtout sur Saint-André à traverser cette crise, enfin je ne fais pas...c'est juste un commentaire personnel de ma part, mais je trouve ça choquant de présenter plus de 15 millions, un déficit de 15 millions d'investissement sur l'exercice 2023 et j'espère très sincèrement que sur 2024 vous allez rattraper ce déficit d'investissement. Voilà pour mes questions et merci à vous pour vos réponses.

M. Pequin : Merci mais enfin nous ne sommes pas en déficit d'investissement, on a fait 53 millions d'investissements l'année dernière, je pense que c'est à peu près ce qu'a fait la municipalité précédente au cours des 6 années de mandat, c'est tout.

M. Virapoullé : Pas du tout on a fait plus de 100 millions. Alors j'en arrive aux remarques que je voulais formuler sur ce compte administratif qui s'adressent bien sûr à l'ensemble de cette assemblée, je rappelle quand même que c'est le compte administratif du Maire c'est pour cela qu'il n'est pas présent parce qu'il ne peut pas être juge et partie, raison pour laquelle j'attribue ce bilan au Maire dans les propos que je vais présenter. D'abord, j'irai droit au but et je me fierai au compte de gestion de Monsieur le comptable public.

A la première page du compte de gestion, c'est-à-dire du comptable public, le résultat consolidé pour l'année 2023 n'est pas excédentaire mais déficitaire de 1 473 096,01 centimes, c'est le résultat de l'exercice 2023 tous budgets confondus. C'est cet élément qui est l'élément de référence parce que certifié par le comptable public. Alors les comptes, c'est bien l'enseignement principal que l'on doit tirer des comptes 2023 de cette année, ce déficit c'est la situation réelle de notre ville qui est ainsi présentée. Alors que nénie me direz-vous après l'intégration des restes à réaliser pour 2023 en dépenses et en recettes des restes à réaliser en dépenses et en recettes, les comptes de Saint-André pour 2023

deviennent comme par magie excédentaires de plus de 14 millions d'euros. Moi je voulais vous dire que ces éléments là c'est vous qui les transmettez aujourd'hui dans vos comptes mais ils ne sont pas certifiés par le comptable puisqu'aujourd'hui ce sont des restes à réaliser en dépenses et en recettes.

D'ailleurs, je constate que vous ne présentez pas pour la bonne information des Elus un état précis de ces restes à réaliser parce qu'ils sont conséquents, c'est pas un million, c'est pas deux millions, c'est plusieurs dizaines de millions d'euros, c'est excessivement important. C'est plus de 15, 16 millions d'euros puisqu'on passe de - 1 473 000 euros à + 14 800 000 euros, donc nous avons un reste à réaliser extrêmement conséquent. Et dans ce contexte, dans un souci de transparence financière, pour la bonne information des Elus, vous auriez dû nous transmettre un état de ces restes à réaliser qui, je vous le rappelle aujourd'hui, sont hypothétiques et ne sont pas certifiés par quelque document que ce soit et en tout cas par le comptable public. Dans ce contexte, je vous rappelle aussi que les restes à réaliser, dans les restes à réaliser, on peut - de bonne foi ou de mauvaise foi d'ailleurs - sous évaluer les dépenses et surévaluer les recettes, ça peut être de bonne foi en disant « ah oui j'attends cette recette » mais cette recette n'est pas encore rentrée, cette convention qui était valable à l'année N et bien peut être revue à l'année N + 1, donc il n'y a aucune certitude dans ces restes à réaliser. Ce qui est certain, c'est que votre budget est déséquilibré, c'est que votre budget est déficitaire depuis très longtemps à Saint-André, et vous ne nous ferez pas passer des vessies pour des lanternes. Et on est là pour rappeler la réalité financière de la commune soulignée par le compte de gestion. Et je tiens à signaler, et à insister sur le fait, que ne pas nous présenter un état précis des restes à réaliser marque l'opacité financière des comptes que vous nous présentez ; Monsieur Pequin quand c'est flou c'est qu'il y a un loup. En réalité, tout laisse à penser que vous tentez vainement de masquer le déficit global de la commune en jouant sur les restes à réaliser dont la présentation est opaque et douteuse, le reste à réaliser est votre cache misère, mais personne n'est dupe et on constate tous que Saint-André comme nous le signalons depuis longtemps s'enfonce d'année en année dans un abîme financier. D'ailleurs, au-delà des chiffres, il y a la réalité du moment, et de nombreux fournisseurs de la commune, faute d'être payés dans les temps, tapent régulièrement à la porte des finances publiques et du comptable et des services de la mairie compétents, et ne cachent plus leur irritation à ne plus pouvoir être payés dans les temps et forcément transmettent l'information autour d'eux et aussi à l'opposition municipale. De nombreux fournisseurs aujourd'hui ne sont pas payés et ont de nombreuses semaines voire mois de retard de paiement, ça aussi c'est un élément objectif de cette situation financière particulièrement précaire de la commune ; alors je dirai que Joé Bedier sera le Maire du déficit communal, premier enseignement.

Deuxième enseignement que nous tirons c'est effectivement Monsieur Pequin, vous avez raison, que les investissements ont progressé, peut-être pas autant que c'était programmé mais ont progressé en 2023 mais vous êtes loin du compte de notre mandature mais ils ont progressé, mais cela relève de l'héritage laissé par Jean-Paul M. Virapoullé et sa majorité, en tout cas en grande partie. Je vous rappelle quand même qu'avec le NPRU signé par Jean-Paul M. Virapoullé, la convention nouveau programme de rénovation urbain signé le 9 octobre 2019, signé par le précédent Maire, je me permets cette image vous avez gagné au gros lot les dizaines de millions d'euros pleuvent sur Saint-André, sur plusieurs années, c'est une réalité que personne ne peut contester, c'est donc du manger cuit pour l'écrasante majorité du financement. Les travaux réalisés au centre-ville, qui relèvent des financements obtenus par le précédent Maire, sont malheureusement inadaptés aux besoins des usagers et vont conduire à la ruine des commerçants. Je vais parler par exemple de la suppression des places de parking aux abords des commerces ou place de la Mairie ; non seulement vous bénéficiez des financements mais l'argent est mal utilisé et les travaux sont inadaptés. Non seulement ils sont inadaptés, je prends l'exemple de cette végétation que vous avez mise en place, c'est bien de végétaliser mais certains commerçants me disent bientôt ces touffes d'herbes ne me permettront plus de faire voir ma devanture, c'est ça la réalité du travail que vous avez mené. L'argent mal utilisé, les travaux mal faits, et je parle de ça car on est en 2023 et on fait le bilan des opérations là, à travers ce compte. 2023 aura été l'année aussi des malfaçons à l'image de l'avenue de Bourbon vous connaissez cette route vallonnée, cabossée dont les réseaux d'eau potable n'ont même pas été changés, en tout cas très peu. Vous la connaissez

l'avenue de Bourbon, la route de l'amiante libérée devant l'école maternelle pour laquelle j'ai fait un signalement au Procureur de la République, cette route de la honte, malfaçons dans les travaux de l'eau pluviale.

M. Pequin : Non mais attendez, on débat bien sur le compte administratif.

M. Virapoullé : Oui, le compte administratif ce sont les travaux, nous sommes sur les travaux, je parle des travaux réalisés en 2023, qui sont mal faits.

M. Pequin : Non ils ne sont pas mal faits. Ils sont mal faits par rapport à l'idée que vous vous en faites et à l'idée que papa aurait mis en place et que vous auriez faits. On a mis en place un autre système et il faut l'accepter.

M. Virapoullé : C'est vous Monsieur Pequin, c'est vous l'amiante Monsieur Pequin.

M. Pequin : Non. Je vais répondre.

M. Virapoullé : Je continue

M. Pequin : Vous n'avez pas fini.

M. Virapoullé : Ah bien non, pourquoi ça vous gêne de me laisser parler.

M. Pequin : Ce qui me gêne c'est d'entendre des absurdités, mais je vais répondre j'attends la fin de la liste.

M. Virapoullé : Je suis désolé pour vous, mais ce sont des choses réelles qui vous gênent et qui font qu'aujourd'hui vous me coupez la parole. Si c'est si absurde que cela, vous auriez dû me laisser continuer et répondre, mais pas m'interrompre, simplement les vérités blessent.

M. Pequin : Je vous interromps à partir du moment où vous sortez du sujet.

M. Virapoullé : Laissez-moi terminer Monsieur Pequin, je vous sollicite de me laisser terminer mes propos. Ne perdez pas votre sang-froid, je continue. Voilà, nous avons des vérités qui blessent, mais enfin quand on est premier adjoint il faut garder son sang-froid. Malfaçons à travers les travaux d'assainissement pluvial sur la Ravine Sèche, vous connaissez. On peut en parler, on peut en débattre, on est sur les travaux, on est dans l'ANRU.

M. Pequin : Non là je mets fin à la liste Monsieur Jean-Marie M. Virapoullé. Moi je peux parler de la borne qui est à la hauteur du numéro 42.

M. Virapoullé : Je veux parler des travaux.

M. Pequin : Non mais vous rentrez dans des détails absurdes.

M. Virapoullé : Le budget et le compte administratif où il y a des malfaçons, en zone rouge.

M. Pequin : Il y a des malfaçons dans les comptes ? Dans les comptes !

M. Virapoullé : Il y a des malfaçons dans les travaux, vous avez mal utilisé l'argent public. Quand on parle des comptes on peut dire que vous avez mal utilisé l'argent public. Aujourd'hui l'Etat et la DEAL vous mettent en demeure.

M. Pequin : M. Virapoullé, je ne vous permets pas de continuer, terminé ! Ca suffit, je ne m'énerve pas mais vous sortez du débat, arrêtez.

M. Virapoullé : Non je ne sors pas du débat.

M. Pequin : Si vous sortez du débat, et vous arrêtez s'il vous plaît.

M. Virapoullé : Je ne m'arrête pas, je poursuis. Mais vous voyez le fait de vous exciter comme ça, ça montre que j'ai touché au point sensible.

M. Pequin : Mais non ça montre que vous dites des bêtises, c'est tout. Et que vous sortez du sujet, on a des gens sérieux autour de la table qui n'ont pas de temps à perdre à écouter les revendications de Jean-Marie M. Virapoullé, c'est tout.

M. Virapoullé : Vous avez fait des travaux dangereux et qui entraîneront l'inondation du centre-ville. Bon, disons les choses comme elles sont et c'est dans les comptes 2023 et dans le budget de l'ANRU. Aujourd'hui, et bien il y a une enquête qui est en cours de réalisation suite aux dénonciations que nous avons faits, mais il faut le dire, il faut en parler, on est sur les comptes il faut parler de l'utilisation de l'argent public. Voilà j'en ai fini sur ce point.

M. Pequin : ça y est, c'est fini ?

M. Virapoullé : Je rappelle également les dépenses excessives et sur le personnel, la mauvaise maîtrise des dépenses de personnel qui ont explosé et ça j'ai l'habitude de le dire, mais enfin, comme on est sur les comptes, il faut en parler. Voilà les principaux éléments que je voulais évoquer mais pas terminer aussi, parce que j'ai envie de dire que Joé Bedier sera pas le bâtisseur comme il le souhaite mais sera le démolisseur, le démolisseur des finances et le démolisseur du patrimoine de la commune sur certains points, notamment sur la salle des fêtes qui appartient au patrimoine de la commune, c'est mon opinion, je la présente aujourd'hui, et qui appartient à l'histoire de notre ville parce que c'est un lieu de vie, c'est un lieu pour lequel de nombreux habitants de Saint-André se sont appropriés. Tout le monde a une histoire qui est liée à cette salle des fêtes, c'est un lieu où les habitants parmi les plus déshérités ont pu passer des moments festifs pour les familles dans les meilleures conditions. C'est un lieu de souvenirs et de partages. Alors forcément il y a une nouvelle majorité, il y a une nouvelle orientation, c'est la démocratie mais je regrette qu'il n'y ait pas eu de consultation de la population sur justement la destruction de cette salle des fêtes qui aurait pu être réhabilitée, rénovée et qui reste dans le cœur des Saint-Andréens.

Voilà les éléments que je voulais évoquer sur ce compte administratif.

M. Pequin : J'ai bien écouté. Je ne vous remercie pas car j'ai trouvé que les déviances étaient totalement inutiles et irrespectueuses vis-à-vis de vos collègues élus et du public qui assiste à cette séance. Le détail des restes à réaliser, nous ne sommes pas obligés de le donner, nous donnons les masses, maintenant si ça vous intéresse, vous y verrez le détail des années antérieures même des années 2020.

La Commune s'enfonce dans son déficit. Vous mettez l'accent sur la première page du compte de gestion page 5 mais si on tourne pages 6 et 7 nous sommes parfaitement conformes au compte administratif et on s'aperçoit qu'il y a des résultats positifs de 12 424 000 euros pour la ville, de - 5 730 000 euros pour l'ANRU, de 770 000 euros pour le colosse et de 7 695 euros pour le fossoyage. Donc vos élucubrations verbales sont totalement inintéressantes.

Le retard de paiement des fournisseurs de Saint-André, cela arrive que parfois on ait des difficultés de trésorerie mais c'est arrivé depuis des années, des décennies ; tout le monde le sait, les communes paient mal. Là nous avons eu difficultés ces temps-ci en raison du financement des opérations de l'ANRU dont les subventions qui représentent 90 % donc plus de 30 millions d'euros ne nous ont pas encore été versées. On a fait des emprunts intermédiaires avec les banques, mais cela ne suffit pas à couvrir nos besoins en trésorerie, mais on fait le nécessaire et en ce moment on est en train de retrouver une situation normale. Donc les retards de paiement seront vite oubliés dans les mois qui viennent.

L'ANRU il a peut-être été signé par papa mais je crois bien qu'il a démarré avec Monsieur Fruteau, Monsieur Fruteau n'est pas autour de la table pour crier, pour dire que c'est lui qui a lancé les opérations de l'ANRU à Saint-André.

La suppression des parkings en centre-ville, et bien oui, nous avons voulu faire une ville où il n'y a pas des alignements de voitures garées aux bords des routes, et par contre nous avons mis en place des systèmes de stationnement à l'écart. Si vous avez lu notre bulletin municipal, il y a 440 nouveaux espaces de stationnement qui ont été créés en centre-ville et ce n'est pas fini.

L'argent mal utilisé, les travaux mal faits : comment vous pouvez oser dire des choses pareilles ? L'argent est parfaitement bien utilisé, les travaux pour ceux qui sont cités, ils ne sont pas finis, nous n'avons pas réceptionné ces travaux.

Les dépenses excessives sur le personnel : et bien ça revient à chaque fois mais le Maire c'est largement expliqué, il a rattrapé des situations anormales sur le personnel et ça n'a pas plombé les données financières de la commune.

Et je terminerai sur la salle des fêtes : c'est un bâtiment qui était insalubre, en mauvais état, avec des problèmes de sécurité, des problèmes de sonorité, des problèmes d'accès PMR, des problèmes ERP, et bien oui comme il y avait un problème d'ensemble et que ce bâtiment était au centre, entre le super U et la nouvelle zone, qui avaient d'ailleurs été dessinés par la municipalité précédente, nous n'avons pas beaucoup changé le projet en dehors du fait que nous avons fait démolir ce bâtiment mais les souvenirs resteront, cela n'enlève rien aux souvenirs. Je veux dire que les gens se souviendront des bons moments qu'ils ont passés dans cette salle des fêtes et sa destruction n'est qu'un passage pour arriver à une nouvelle construction.

Voilà, merci. Je propose maintenant de passer au vote des comptes administratifs. Qui est contre ?

M. Virapoullé : Alors nous sommes contre, et nous persistons à dire comme le comptable que votre budget est déficitaire de 1 473 096 euros.

M. Pequin : Persistez, persistez. Qui s'abstient ?

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

POUR : 31

CONTRE : 10 (Jean-Marie VIRAPOULLE - Marie Lise CHANE TO - Viviane BEN HAMIDA - Jean-Claude FENELON - Rosange LATCHOUMY - Ludovic BARBE - Odile RAMIN - Stéphane SOUPRAMANIEN - Alain SINARETTY - Sydney SINAMA)

Merci.

Monsieur le Maire peut rentrer.

M. Barbe : Monsieur Pequin, juste pour la procédure du conseil municipal, on n'a pas délibéré pour habilitier un président de séance à présenter les comptes administratifs, article 1. On n'a pas délibéré sur l'article 1 de désigner un président à présenter les comptes administratifs.

M. Pequin : C'est moi, je suis désolé mais le Maire l'a dit.

AFFAIRE N°4 / AFFECTATION DES RESULTATS 2023 SUR EXERCICE 2024

Monsieur le Maire regagne la salle à 18H51.

M. le Maire : Très bien, l'affaire 4 c'est l'affectation des résultats 2023 sur l'exercice 2024. Donc, suite à l'approbation du compte administratif, il vous est tout simplement proposé d'affecter ces résultats selon les modalités du tableau qui se trouve en page 23.

En page 30, au verso de cette page, alors l'affectation des résultats 2023 ; tout simplement moi j'ai envie de vous dire que c'est une gestion financière et budgétaire de la collectivité qui est saine et rigoureuse, en bon père de famille comme j'ai l'habitude de dire.

La collectivité dégage donc une subvention d'investissement de plus de 19 millions d'euros qui nous permet donc d'annuler l'emprunt prévu cette année d'environ 10 millions d'euros. La suppression de cette donnée d'emprunt est donc une donnée très positive, vous pouvez sourire, car en votre temps vous n'avez rien réalisé, peut-être que vous entassiez l'argent je ne sais où ; car elle permet de réduire l'endettement de la commune et in fine l'endettement par habitant. L'équipe municipale a fait le choix d'affecter ces résultats à la section d'investissement et non de fonctionnement pour qu'en 2024 et en 2025 les projets se poursuivent sur l'ensemble du territoire communal.

C'est un excédent de plus de 12,5 millions qui est dégagé. L'approbation donc des comptes administratifs et de gestion montrent aujourd'hui que la Collectivité peut avancer sereinement dans le déploiement de ses projets pour les Saint-Andréens.

L'annulation de la prévision d'emprunt permet de baisser l'endettement, c'est un signal positif qui est notamment envoyé à nos partenaires bancaires qui étaient habitués à ce que la collectivité s'endette systématiquement dans le passé. C'est une gestion sérieuse et rigoureuse que nous adoptons aujourd'hui pour que Saint-André soit une collectivité de projets, oui de projets ! et cela commence à se voir dans la Ville, un peu partout dans les quartiers, c'est une collectivité de projets, ce n'est pas une collectivité qui dort. On est en action, on avance droit devant ; les rumeurs, les fake news, les contre-vérités sont nombreuses de la part des détracteurs mais aujourd'hui la réalité comptable est claire et nette. Nos comptes sont au vert pour avancer en faveur de nos projets.

Je remercie toutes les équipes, tous ceux qui participent de près ou de loin, les élus municipaux, tous les collaborateurs, tous sans exception, pour ce travail. Parce que moi, vous savez, quand je suis arrivé en mairie on m'avait prêté : le costume il est trop grand pour vous. Moi je trouve que ma petite veste est bien ajustée aujourd'hui, il y a des projets qui sortent, on fait des travaux, les gens viennent. Alors j'ai eu un témoignage d'une dame de la Plaine qui passait à Saint-André, est venue demander à me rencontrer. Et elle me disait Monsieur le Maire, je voulais vous dire quelque chose, j'ai demandé à mon mari un soir qu'on descende à Saint-André et qu'on passe dans la Ville. Et quand on passe dans la rue, quand on passe devant la mairie, on se dit c'est la plus belle mairie de la Réunion. D'autres vont vous dire qu'il manque des places de parking, mais il faut du vert aussi, on n'a pas totalement éjecté les voitures de la place publique, mais je ne voulais pas que la place de la Mairie soit un grand amas de tôles, vous comprenez, et un parking goudronné entièrement et avec des couleurs que vous savez, qui n'étaient pas ces couleurs. On revient aux choses tout à fait normales, dans la gestion aujourd'hui. Et

c'est pour cela qu'il ne faut pas s'inquiéter. Les invectives, les litanies, tous ceux qui vont... parce que vous savez sur les chiffres on peut dire n'importe quoi, quand on présente un budget, un chiffre avec un moins devant, c'est-à-dire un chiffre négatif, si on détaille bien, que l'on a une lecture fine, cela peut ne pas être un chiffre négatif parce qu'il y a encore des encaissements à faire.

Après s'il y a des débats, dans les débats, lorsqu'il s'agit de comptes, on peut dire n'importe quoi, ça. Que ce soit aujourd'hui, les uns ou les autres, on connaît c'est un débat classique. Mais la réalité, quand on est en responsabilité, la réalité c'est ce que l'on voit ou ce que l'on ne voit pas, c'est ça la réalité, c'est ce que l'on fait avec l'argent. Est-ce que l'argent est bien utilisé ? et bien Madame Maillot peut vous dire, qui est la DGA tranquillité, tout ce que l'on déploie comme moyens pour mettre en place cette politique de proximité, c'est-à-dire au plus proche des citoyens, dans tous les quartiers de Saint-André, et cela va continuer, cela va continuer ainsi car on est là, on n'est pas là pour faire des calculs électoraux, on ne va pas se dire on a l'ANRU mais est-ce que c'est opportun de démarrer des travaux parce qu'il y a des élections dans je ne sais combien de temps. Moi je ne fais pas ces calculs.

Aucuns calculs électoraux, moi je l'ai dit à mon équipe, quand on travaille on travaille pour la population d'une part mais on pense aussi aux enfants et aux petits-enfants. Tous ces jeunes qui sont là aujourd'hui, qu'est-ce qu'on va leur laisser demain ? Et c'est ça que j'essaie de vous faire comprendre Mesdames et Messieurs, parce que c'est important quand on est en responsabilité et surtout quand on gère les deniers publics, on se doit d'être rigoureux. Et aujourd'hui, encore une fois, je réitère mes remerciements à mon équipe municipale et aussi à l'ensemble des collaborateurs, qui travaillent, et grâce à qui aujourd'hui on voit des projets sortir de terre, et ce n'est pas terminé. Ce n'est pas terminé parce que vous savez combien il y a encore fort à faire, Saint-André est une ville à fort potentiel, et on se doit de la respecter. La respecter, et bien c'est ça. Ce n'est pas d'écouter des gens qui vous disent « non, il faut faire des places de parking partout dans Saint-André ». Quand on a dit ça, ce n'est pas tout, on n'a pas diminué les places de parking, tout à l'heure vous verrez des délibérations parce que nous allons continuer les travaux. N'en déplaise à certains, nous allons continuer les travaux de Cambuston jusqu'à Petit Bazar., et on a déjà fait l'acquisition de terrains – vous savez là où on a un vieil immeuble petit bazar en face de la Chapelle, on l'a déjà acheté, enfin c'est porté par l'EPFR. Ce soir, il y a une délibération pour l'acquisition d'une parcelle près d'une pâtisserie pour un parking, et nous sommes en train de prospecter pour pouvoir encore mettre des parkings. Après, s'il vous plaît, quand on veut aller à la mairie, on n'est pas obligés de se garer devant la mairie lorsqu'il n'y a pas de place. Quand on veut aller dans un magasin, on ne va pas se garer devant le magasin, on peut marcher un petit peu. Quand on est en voyage, à Marseille, à Paris où je ne sais où, on marche et on peut marcher. Et à Saint-André, cela deviendra de plus en plus agréable, de marcher, de déambuler à Saint-André parce que c'est joli, parce que l'on est en train de la rendre agréable pour vous tous. Donc voilà moi je voulais vous dire ces quelques mots pour vous dire que l'on doit continuer ensemble et que ce combat, ce combat-là de remettre Saint-André debout, de tourner la page de la vétusté, de manière à ce que les Réunionnais de manière générale viennent nous voir comme cette femme de la Plaine qui a fait descendre son mari pour venir voir Saint-André.

Donc, cela fait plaisir quand même quand les gens viennent vous dire cela et je dis merci car il y a des gens qui voient quand même que les choses avancent, voilà.

C'était ce que j'avais à dire, est-ce que vous avez-vous des interventions ?

M. Virapoullé : Oui Monsieur le Maire, simplement je ne vais pas refaire le débat du compte administratif, comme vous évoquez le BS, je resterai sur le BS sur la question financière qui est quand même un élément que vous avez abordé.

M. le Maire : Là on est sur l'affaire 4, l'affectation des résultats.

M. Virapoullé : Oui, l'affectation des résultats, d'accord. L'affectation des résultats, ça tombe bien,

c'est un sujet qui me paraissait important aussi, qui va nous permettre d'aborder le BS parce que les deux sont liés. L'affectation du résultat nous le contestons puisqu'aujourd'hui comme vous l'avez dit on peut faire tout dire aux chiffres. Et aujourd'hui, la seule personne qui ne joue pas avec les chiffres, ou en tout cas au-delà de ce terme, qui est incontestable en matière de certification des comptes, c'est la référence en matière de certification des comptes, c'est le comptable public qui nous dit que vous avez 1 493 796,01 euros de déficit, résultat de clôture 2023 global, et qu'aujourd'hui vous vous appuyez sur des restes à réaliser hypothétiques pour pouvoir nous présenter une affectation de résultats excédentaire, que nous contestons tout simplement. Raison pour laquelle, parce que ce sont des restes à réaliser qui ne peuvent pas être certifiés par le comptable public, on verra ça l'année prochaine, et sur lequel vous pouvez jouer en plus ou en moins sur les dépenses et sur les recettes de bonne foi et de mauvaise foi d'ailleurs. Ce qui fait qu'aujourd'hui on conteste cette affectation que vous nous présentez et on s'appuie sur les conclusions du comptable public pour dire que la situation financière de la commune est en grave difficulté, tout simplement, pas plus pas moins. Pour le reste nous avons donné notre avis sur la situation de la commune.

En matière de parkings, je vais vous raconter une petite histoire quand même. Vous avez fait effectivement d'autres places de parking, c'est vrai. Moi je considère que vous avez défigurée la place de la Mairie, d'autres aiment, les goûts et les couleurs je ne vais pas les commenter. Vous ne vouliez pas trop de tôles devant la mairie, vous avez végétalisé, pour le coup la végétalisation j'ai envie de dire peut mieux faire, mais vous avez surtout bétonné la place de la Mairie. Beaucoup de béton, c'est un peu loupé pour la végétalisation. Mais je reviens aux places de parking, quand vous faites des places de parking assurez-vous que le terrain vous appartient. A côté de la chambre de commerce, vous avez fait des places de parking c'est une propriété privée, vous avez fait les travaux et après les descendants ont contesté ; mais faites pas de places de parking sur un terrain privé en remblayant la Ravine Sèche une zone rouge, c'est dangereux.

M. le Maire : Alors, en remblayant la Ravine sèche ?!

M. Virapoullé : Oui j'ai les éléments.

M. le Maire : Une zone rouge, je crois que Mathieu a été entendu sur ce dossier, mais vous savez que quand on arrive en collectivité en matière des écoulements d'eaux pluviales, rien, rien n'est fait, absolument rien. Le compteur est à zéro, Mathieu qui a rencontré les services de l'Etat avec lesquels il a échangé et qui ont préconisé certaines choses. Mais quand on arrive comme ça, en trois ans, ce n'est pas nous qui pouvons faire ce schéma directeur parce que vous n'avez rien fait.

M. Virapoullé : Et donc remblayer la ravine c'est une bonne chose. Oui j'ai des photos avec mon avocat on a fait un courrier.

M. le Maire : Comment ? Remblayer la ravine ? Oui vous avez manipulé, vous avez tenté de manipuler. Mais pour l'instant nous sommes toujours là

M. Virapoullé : Heureusement que vous êtes encore là, jusqu'en 2026 au moins.

M. le Maire : Jusqu'en 2026, oui. Après ce sera peut-être vous.

M. Virapoullé : Après je ne sais pas.

M. le Maire : En tout cas, votre combat je sais pourquoi vous le menez. Pour prouver à votre frère que vous êtes plus fort que lui, ça c'est votre obsession.

M. Virapoullé : ça c'est de la bêtise, je ne présenterai pas ma candidature à deux ans des municipales pour masquer mes insuffisances, voilà. En démolissant la salle des fêtes, ça montre bien que vous avez un problème avec les Virapoullé.

M. le Maire : Alors là... Alors là Monsieur. Si vous saviez combien la salle des fêtes était devenue dans un état de vétusté, vous savez ce que m'ont dit les techniciens lorsque l'on a été devant la salle des fêtes pour la démolir ? Vous voulez entendre cette vérité ? Il y a un technicien, un ingénieur, qui m'a dit « Monsieur le Maire tous les pylônes, vous savez tous les gros trucs ronds qui sont devant la salle des fêtes, s'il y avait le moindre tout petit mouvement sismique, la salle des fêtes s'effondrerait. » En fait, ce sont des buses entassées, sans ferrailage, sans béton, à l'intérieur vides. C'est ça la salle des fêtes.

M. Virapoullé : Mais ça a tenu quarante ans alors vos affirmations ne tiennent pas la route une seconde.

M. le Maire : Il n'y a pas eu de mouvement sismique, il m'a dit.

M. Virapoullé : Et pour le terrain remblayé, allons-y

M. le Maire : Concernant les travaux sur le terrain appartenant à une famille, on s'est concertés. Mais on met en valeur le terrain, il n'est pas à nous, mais c'était une friche.

M. Virapoullé : En remblayant la ravine.

M. le Maire : Non on n'a pas remblayé la ravine.

M. Virapoullé : Ben si, on a les éléments, c'est connu de la DEAL, l'enquête est en cours.

M. le Maire : Oui, on va être condamnés, ou plutôt je serai condamné. Mais moi quand je serai condamné Monsieur M. Virapoullé...

M. Virapoullé : Vous serez condamné, donc vous savez déjà.

M. le Maire : Non c'est vous qui dites. Mais moi je vous dis quand je serai condamné, le jour où je serai condamné, si je dois payer quelque chose et bien je vais payer. Contrairement à son papa qui est condamné dans des affaires qu'il ne paie pas.

M. Virapoullé : ça c'est faux et vous attaquez quelqu'un dans le dos alors qu'il n'est pas présent. C'est de la lâcheté d'une personne qui n'assume pas ses fautes et c'est un aveu je paierai parce que vous avez fauté, vous enregistrez tout ça.

M. le Maire : Oui bien sûr. L'ex Maire de Saint-André a été condamné dans l'affaire de l'amicale, il ne règle pas les indemnités qu'on lui réclame, sur l'affaire Moutien Canabady.

M. Virapoullé : Là vous faites diversion sur quelqu'un qui n'est pas là, vous attaquez quelqu'un qui n'est pas là.

M. le Maire : Mais vous vous êtes là.

M. Virapoullé : Mais moi je ne suis pas ce M. Virapoullé, pourquoi vous faites diversion, parlons des sujets qui nous intéressent aujourd'hui.

M. le Maire : Je voulais juste vous dire quelques vérités, mais ne vous fâchez pas, votre combat vous le menez pour prouver à votre frère que vous êtes plus fort que lui.

M. Virapoullé : Ce combat je le mène depuis 25 ans et je le poursuivrai. Occupez-vous de votre famille, il y a beaucoup de choses à dire sur votre famille mais moi je ne tomberai pas dans ce piège là.

M. le Maire : Sur ma famille, mais vous avez quoi à dire sur ma famille ? Allez, dites-le.

M. Virapoullé : Ce ne sont pas des anges.

M. le Maire : Vous êtes jaloux, parce que la presse a tellement parlé de moi.

M. Virapoullé : Oui vous n'êtes pas des anges.

M. le Maire : Tu vois l'affaire des anges. Moi Joé Bédier j'ai refusé que des zoreils y commandent à moi. Quand ils m'ont dit « efface les photos sur le téléphone », moi j'ai refusé. Moi quand je vais en Métropole je respecte les Métropolitains, quand ils viennent ici, ils me respectent, je suis chez moi ici, à la Réunion.

M. Virapoullé : C'est le message que vous avez voulu faire passer.

M. le Maire : OK. Très bien, et vous avez vu le soutien que j'ai eu. Toute la Réunion l'était là.

M. Virapoullé : On a vu que vous n'étiez pas des anges.

M. le Maire : Si on n'est pas des anges, vous êtes quoi vous ? Un ange ? Vous êtes un ange vous ?

M. Virapoullé : Moi je ne suis pas dans l'affaire des anges.

M. le Maire : Quand on ne parle pas à son propre frère, alors là.

M. Virapoullé : Alors là vous parlez de ce que vous ne connaissez pas.

M. le Maire : Oui, oui. Prouvez à votre famille que c'est vous qui avez le leadership, moi je n'ai pas ce problème là et ce que je veux c'est qu'avec mon équipe on continue de travailler pour Saint-André contrairement à d'autres qui ne l'ont pas fait pendant 43 ans, on a vu l'état des routes, on a vu l'état de toutes les infrastructures, et aujourd'hui on s'est mis au travail, on ne sait plus sous quel angle attaquer et on vient ici chipoter sur des chiffres, sur ceci, sur cela, sur des terrains, sur des places de parking. Cela pour moi, c'est absolument dérisoire. Le travail qu'on est en train de faire vous pouvez regarder.

Vous pouvez dire ce que vous voulez Monsieur M. Virapoullé, vous ne pouvez pas me dire quand vous passez devant la mairie et quand vous jetez un coup d'œil le soir sur la place de la mairie que vous n'êtes pas amer et que vous n'avez pas cette nostalgie de dire : mais j'avais prédit à peine un an parce que le costume il est trop grand pour lui, mais aujourd'hui il est en train de prouver qu'il est capable.

M. le Maire : Je termine là et on passe au vote sur l'affectation du résultat 2023 sur l'exercice 2024. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Concernant l'affaire 5, on va aller un petit peu vite car il se fait tard.

M. Virapoullé : On est, excusez-moi Monsieur le Maire, on est contre comme on l'a dit tout à l'heure, nous contestons l'affectation des résultats donc nous sommes contre.

M. le Maire : Il fallait réagir, donc adopté.

M. Virapoullé : Nous sommes contre, nous sommes contre.

M. le Maire : Il fallait réagir; donc c'est adopté à la majorité.

POUR : 31

CONTRE : 10 (Jean-Marie VIRAPOULLE - Marie Lise CHANE TO - Viviane BEN HAMIDA - Jean-Claude FENELON - Rosange LATCHOUMY - Ludovic BARBE - Odile RAMIN - Stéphane SOUPRAMANIEN - Alain SINARETTY - Sydney SINAMA)

AFFAIRE N°5 / BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024 – BUDGET PRINCIPAL

L'affaire 5, le budget supplémentaire 2024, c'est Monsieur Jean-Marc Pequin s'agissant du budget principal.

M. Pequin : Merci Monsieur le Maire. Alors il faut rappeler que le budget supplémentaire c'est à la fois un acte de report et d'ajustement, donc on prend les résultats dont on a parlé tout à l'heure, et en fonction des résultats et de nouvelles choses que l'on voudrait faire on procède à la création d'un budget supplémentaire pour intégrer les restes à réaliser et les soldes d'exécution, on procède à des ajustements, à des virements de crédits et des inscriptions nouvelles s'avérant nécessaires au regard de l'utilisation des crédits ou des engagements pris par l'assemblée délibérante dans le cadre de l'adoption du budget primitif.

Les recettes de fonctionnement, s'agissant de l'excédent de fonctionnement reporté pour un montant de 13 389 238,16 €uros qui s'explique par les augmentations de la DACOM 550 000 €, une compensation au titre des exonérations à hauteur de 247 848 € et une augmentation de la dotation forfaitaire des communes pour un montant de 26 915 €.

Les dépenses de fonctionnement : la reprise des restes à réaliser de 2023 à hauteur de 510 614 € dans le chapitre 65 « autres charges de gestion », à l'ajustement de crédit dans le chapitre 65 pour un montant de 50 000 € et la détermination d'un report et l'intégration de nouvelles demandes préservant un virement de fonctionnement à l'investissement de 12 653 387,16 € ainsi que des écritures d'ordre de 1 000 000 € imputées aux dotations aux amortissements des biens.

L'ensemble des éléments du budget supplémentaire vous est présenté en page 33 sous forme de tableau avec les inscriptions au budget primitif et les propositions du BS + du report dans la deuxième colonne, et en troisième colonne le cumul du BP + BS et report.

Donc on arrive à un total de recettes de fonctionnement de 88 824 963 + 14 214 001,16 soit 103 038 964,16 € et en dépenses d'investissement 47 150 000 € au budget primitif + 25 134 737,90 € au BS + report, ce qui fait un total de 72 284 737,90 €

Donc on propose au Conseil Municipal le budget tel qu'il est en page 34 avec les inscriptions de BS et de report.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Pas de questions.

M. le Maire : Très bien, s'il n'y a pas de questions, on met aux voix, donc s'agissant du budget supplémentaire, qui est contre ?

M. Virapoullé : Nous sommes contre.

M. le Maire : Qui s'abstient ?

ADOPTÉ DONC À LA MAJORITÉ.

POUR : 31

CONTRE : 10 (Jean-Marie VIRAPOULLE - Marie Lise CHANE TO - Viviane BEN HAMIDA - Jean-Claude FENELON - Rosange LATCHOUMY - Ludovic BARBE - Odile RAMIN - Stéphane SOUPRAMANIEN - Alain SINARETTY - Sydney SINAMA)

Même exercice sur l'affaire 6, il s'agit maintenant du budget supplémentaire concernant l'ANRU II.

AFFAIRE N°6 / BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024 – BUDGET ANRU II

M. Pequin : La section de fonctionnement, pas de modifications. La section d'investissement, les recettes d'investissement avec les recettes supplémentaires pour un total de 9 339 410,44 € dont 8 372 017,25 € de report au chapitre 13 subvention d'investissement, 10 737,16 € provenant de l'excédent de fonctionnement capitalisé pour 2023, et 956 656,03 € au titre de la subvention d'équipement versée par le budget principal que l'on a vu tout à l'heure.

Les dépenses d'investissement, la section d'investissement porte un montant de 9 339 410,44 € dont 4 971 859,22 € en solde d'exécution d'investissement négatif de l'exercice 2023 et 4 367 551,22 € pour les restes à réaliser 2023 dont dépenses d'équipement 3 885 051,22 € et dépenses financières 482 500 €.

C'est la page 36. Des questions ?

M. le Maire : Très bien, pas de questions, donc on met au vote. Qui est contre ? qui s'abstient ?
Donc adopté à

M. Virapoullé : Pardon, nous sommes contre, nous sommes contre tous les budgets comme ça ce sera plus simple.

M. le Maire : Très bien, fossoyage aussi ?

M. Virapoullé : Fossoyage aussi car on a vu que vous n'arrivez pas à les équilibrer dans le budget.

Monsieur le Maire : Très bien. Donc qui s'abstient ?

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

POUR : 31

CONTRE : 10 (Jean-Marie VIRAPOULLE - Marie Lise CHANE TO - Viviane BEN HAMIDA - Jean-Claude FENELON - Rosange LATCHOUMY - Ludovic BARBE - Odile RAMIN - Stéphane SOUPRAMANIEN - Alain SINARETTY - Sydney SINAMA)

Alors il reste le budget du Colosse, supplémentaire, donc budget parc du colosse.

AFFAIRE N°7 / BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024 – BUDGET PARC DU COLOSSE

La section de fonctionnement comporte des écrites d'intégrations du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023, soit en recettes de fonctionnement 68 104,07 €, en dépenses de fonctionnement le même montant pour virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

En investissement, nous avons 1 032 334,36 € qui se décomposent en 1 304 230,29 € de report au chapitre 13 « subvention d'investissement », - 340 000 € représentant la suppression de la prévision d'emprunt, + 68 104,07 € qui correspondent au virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

Les dépenses d'investissement 1 032 334,36 € dont + 622 413,51 € de solde d'exécution d'investissement de l'exercice 2023 et 409 920,85 € de restes à réaliser 2023 en dépenses d'équipement.

Le tableau de la page 40 résume toutes ces opérations.

Il vous est demandé d'approuver le tableau page 41. Des questions ? Pas de questions ?

M. le Maire : Très bien, pas de questions, donc on met au vote. Qui est contre ? (s'adressant à l'opposition) : vous êtes contre. Qui s'abstient ?

Donc **ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.**

POUR : 31

CONTRE : 10 (Jean-Marie VIRAPOULLE - Marie Lise CHANE TO - Viviane BEN HAMIDA - Jean-Claude FENELON - Rosange LATCHOUMY - Ludovic BARBE - Odile RAMIN - Stéphane SOUPRAMANIEN - Alain SINARETTY - Sydney SINAMA)

AFFAIRE N°8 / BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024 – BUDGET FOSSOYAGE

L'affaire numéro 8, c'est le budget supplémentaire 2024 du fossoyage.

M. Pequin : Concernant le fossoyage, en fonctionnement 1524,72 €, il n'y a pas d'investissement au budget fossoyage.

Il vous est demandé d'approuver le budget supplémentaire présenté en page 43, le budget total est de 18 524,72 € dont 17 000 € du budget primitif et 1 524,72 € au titre du budget supplémentaire, soit un total de 18 524,72 € pour la section de fonctionnement du budget fossoyage.

Des questions ? Pas de questions ?

M. le Maire : Très bien, pas de questions, donc on met au vote. Qui est contre ? (s'adressant à l'opposition) : vous êtes contre. Qui s'abstient ?

Donc **ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.**

POUR : 31

CONTRE : 10 (Jean-Marie VIRAPOULLE - Marie Lise CHANE TO - Viviane BEN HAMIDA - Jean-Claude FENELON - Rosange LATCHOUMY - Ludovic BARBE - Odile RAMIN - Stéphane SOUPRAMANIEN - Alain SINARETTY - Sydney SINAMA)

AFFAIRE N°9 / TABLEAU DES MARCHES NOTIFIES D'OCTOBRE 2023 A MAI 2024

L'affaire 9, c'est le tableau des marchés notifiés d'octobre 2023 à mai 2024, c'est un classique, c'est une information dont je vous demande de prendre acte. Si vous avez des questions. Oui

M. Barbe : Quelques remarques Monsieur le Maire. Donc ça fait plusieurs conseils municipaux que je vous interpelle sur les attributions des marchés.

Je vais parler en premier lieu de l'attribution des marchés. Concernant les fournitures, marchés de fournitures, j'ai le tableau sous les yeux, 41 entreprises ont été choisies, sur 41 entreprises il n'y en a qu'une seule sur le territoire de Saint-André. Pour un budget total de 3 375 119,71 Euros, il n'y a que l'entreprise Tout pour l'Auto qui a été choisie pour une prestation de 9 000 € ; je trouve que le compte n'y est pas et que vous auriez pu faire malgré les interpellations que j'ai faites antérieurement plus d'efforts ou au moins essayer d'intégrer en fonction du cahier des charges bien évidemment 50 % d'entreprises qui sont implantées sur la commune de Saint-André. Il est vrai que le cahier des charges peut être complexe mais il ne faut pas non plus, on voit des entreprises de métropole d'autres de La Possession, de Saint Pierre ; mais qu'en est-il de Saint-André, il y a pas de compétences sur le territoire de Saint-André ? ça s'est ma première question.

Je vois concernant les autres postes, enfin les autres appels à marchés, vous avez fait davantage d'efforts concernant le marché des services qui s'élève à 433 260 € parce que là nous avons quelques entreprises encore une fois de Saint-André, minoritaires, quatre entreprises sur 17. Sur les marchés de travaux, quatre entreprises sur 17, là encore je pense qu'on peut mieux faire. Et enfin, je finirai, par contre là je peux admettre que vous avez fait des efforts sur le dernier marché où là effectivement on a à peu près une balance de 50 % d'entreprises de Saint-André sur le dernier appel des marchés mais concernant les deux premiers, surtout le premier, le compte n'y est pas, sur 3 millions de dépenses il y a quand même des entreprises de Saint-André, je pense, qui peuvent être fiables et qui peuvent répondre aux cahiers des charges que vous leur imposez, donc est-ce que vous pouvez essayer d'ouvrir les yeux là-dessus et de faire des efforts, c'est ce que je vous demande. Merci.

M. Pequin : Je vais répondre parce que je préside la commission d'appels d'offres et, vous savez bien Monsieur Barbe, on ne peut pas préciser qu'on veut tel pourcentage d'entreprises sur Saint-André et c'est bien notre souci, on en discute suffisamment lors de nos commissions d'appels d'offres où vous êtes parfois présent parce que vous en faites partie, et on aimerait avoir plus d'entreprises de Saint-André mais on ne peut que, nous, lancer des marchés, ceux qui soumissionnent peuvent être retenus mais s'ils ne soumissionnent pas ils ne peuvent pas être retenus. Ensuite, sur les montants des achats pour les cantines, là on a pu avoir des entreprises de Saint-André parce que ce sont des entreprises qui produisent sur le territoire de la Commune ou sur les communes avoisinantes parce que l'on a quand même des communes sur le territoire de la Cires ; mais on ne peut pas imposer d'avoir des communes de Saint-André.

M. Barbe : Il ne s'agit pas d'imposer mais la problématique qu'on avait soulevée lors de précédents conseils municipaux, est-ce que les informations ont bien été transmises aux entreprises implantées sur Saint-André. C'est ça ma question, parce que pour qu'elles puissent répondre aux appels d'offres, il faut qu'elles soient destinataires de ces informations.

M. Pequin : Alors, il y a une obligation d'égalité de tout le monde devant la consultation des marchés publics, on ne peut pas envoyer une information aux entreprises de Saint-André sans l'envoyer à ce moment-là à l'ensemble des entreprises de l'île. Alors tous les marchés sont publiés sur le BOAMP lorsque c'est assez important, ils sont publiés sur le site de la mairie, et après souvent dans des journaux mais on n'a pas d'autre solution pour qu'elles soient informées.

M. Barbe : Est-ce que cette publicité pourrait se faire aussi sur le compte facebook de la Ville parce que les réseaux sociaux parlent aussi beaucoup aux gens, il y a effectivement la presse papier je ne dis pas le contraire mais il y a plusieurs canaux de communication possibles, voire les panneaux publicitaires de la ville.

M. Pequin : Alors sur les panneaux publicitaires de la Ville cela me paraît un peu difficile parce que quand on lance des appels, des consultations, c'est quand même des informations assez précises et très textuelles. Sur le site facebook, pourquoi pas si c'est possible, on verra on va étudier. Merci.

L'assemblée délibérante prend acte.

**AFFAIRE N°10 / ADHESION 2024 A LA CONVENTION D'ADHESION A LA MISSION FACULTATIVE
« ETHIQUE ET PROBITE » - CENTRE DE GESTION DE LA REUNION**

M. Padre : Effectivement, Mesdames et Messieurs, à plusieurs reprises on vous a présenté le dispositif de prévention des atteintes à la probité au sein de la collectivité et donc au titre de ce dispositif nous avons une obligation c'est de désigner un référent alerte qui est à la disposition des agents de la collectivité. Nous avons fait le choix déjà en 2023, et donc en 2024 on reconduit, de désigner un référent alerte qui est le référent alerte du centre de gestion de la Réunion et donc il vous est proposé de passer une convention avec le centre de gestion pour que le référent alerte du CDG soit également le référent alerte de la collectivité.

M. le Maire : Très bien. Des questions ?

M. Barbe : C'est une convention qui va engager de ce que j'ai cru comprendre une cotisation de la part de la collectivité, est-ce que nous pourrions connaître le montant de cette cotisation dont devra s'acquitter la commune de Saint-André auprès du centre de gestion puisque, si j'ai bien compris à la lecture de cette convention, cette cotisation elle va être prélevée sur l'ensemble des agents communaux de Saint-André ; je pense que les agents communaux lorsqu'ils reçoivent leur fiche de paie ont le droit de savoir que sur cette fameuse fiche de paie il y a ce pourcentage qui est prélevé pour cette fameuse convention du centre de gestion.

M. Padre : Ce n'est pas prélevé sur la fiche de paie des agents bien entendu, puisque c'est une convention pour laquelle nous payons sur les fonds de la collectivité, c'est une dépense que nous avons dans le budget. Plus précisément, pour répondre à votre question c'est un poste qui est sur la base des sommes pour lesquelles l'on cotise, les sommes de sécurité sociale, un montant qui est variable en fonction de chaque mois, et c'est un pourcentage qui est de 0,05 % qui représente de l'ordre, je le dis de mémoire, de l'ordre de 30 000 Euros à peu près.

M. Maire : Bien, merci. Très bien. Donc je vais passer au vote, qui est contre, qui s'abstient ?

Adopté donc à l'unanimité.

AFFAIRE N°11 / TARIFICATION DES ACM – VACANCES DE JUILLET / AOUT

C'est Linda Virapin.

Mme Virapin : Bonsoir à tous. Les ACM (accueils collectifs de mineurs) regroupent les activités périscolaires et extrascolaires. La Ville de Saint-André regroupe les mercredis jeunesse et extrascolaires qui sont les petites vacances (janvier, mars, mai, octobre) et les grandes vacances qui sont juillet-août. Actuellement la tarification appliquée est basée sur une application forfaitaire qui prend en compte le quotient familial des familles et la durée moyenne de l'accueil. Pour l'année 2024, les vacances scolaires sur la période de juillet-août s'étendent sur 5 à 6 semaines. Considérant ce

calendrier de congés et afin de mieux répondre aux demandes des familles, il est proposé de faire évoluer l'accueil extrascolaire, le passant de 3 semaines à 4 semaines sur cette période de vacances. Il est proposé de mettre en place une nouvelle tarification à la semaine pour répondre aux objectifs suivants :

- Permettre aux familles de réserver le temps d'accueil correspondant à leurs besoins
- Faciliter l'accès à un plus grand nombre d'enfants
- Maintenir un tarif accessible à tous

La semaine des cinq jours d'accueil sera définie à partir du premier jour de l'ACM.

La tarification proposée se décline en deux types :

- Une tarification par période qui reste identique à la tarification actuelle pour les vacances de janvier, mars, mai et octobre et pour les mercredis jeunesse. Exemple, pour un quotient familial de 0 à 299 €, le minimum c'est 15 €uros et pour un quotient pour les familles de plus de 2000 €uros, c'est 60 €uros. Sur les mercredis jeunesse c'est 20 €uros et le maximum c'est 70 €uros.
- Une tarification pour les vacances de juillet, là aussi les prix restent attractifs. Pour un quotient de 0 à 299 €uros, une famille si elle réserve sur une semaine c'est 6 €, si elle réserve sur les quatre semaines c'est 24 €. Pour une famille de plus de 2000€ c'est sur la première semaine 23 € et si elle réserve sur quatre semaines c'est 92 €.

L'ensemble des autres dispositions tarifaires reste inchangé, cette tarification entre en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2024.

M. le Maire : Merci Linda. Avez-vous des questions ?

M. Barbe : Oui merci Monsieur le Maire. Deux questions, la première : pourquoi sur les vacances de juillet vous n'êtes pas allés jusqu'à six semaines au niveau de l'ouverture des ACM. Et ensuite ma deuxième question va surtout concerner un lien peut-être à établir avec le CCAS, le CCAS de Saint-André, pour les familles qui présentent un quotient familial très bas, dans le tableau que vous venez de présenter, est-ce qu'il y a la possibilité que le CCAS puisse venir en aide pour les familles nombreuses, donc familles où il y a beaucoup d'enfants, quand on voit la grille tarifaire elle est applicable aux familles par enfant, est-ce qu'il y a des possibilités de passerelle et d'aide entre le CCAS et les ACM pour des prises en charge financières.

M. Virapin : Si on l'a fait sur quatre semaines, c'est parce qu'il faut réserver une semaine pour les écoles pour préparer la rentrée ; et concernant le CCAS les ACM ne rentrent pas dans les aides que nous proposons au CCAS., c'est pour cela que nous ne pouvons pas prendre en charge ces familles-là.

Les familles c'est un prix minimum qu'elles paient, 6 €uros, et si l'on compare par rapport aux associations, nos prix restent attractifs. Nous avons mis par semaine sur le mois de juillet car nous avons une forte demande sur cette période. Et nos ACM sont très appréciés par les familles de Saint-André. Voilà.

M. le Maire : Et puis, j'ai vu que pendant les vacances scolaires ça a changé, il y a beaucoup d'animations pour les enfants, des jeux dans les quartiers, c'est bien tout ça.

M. Virapin : Ils peuvent profiter de vacances pour tous, tout cela est mis en place pour les enfants de Saint-André et leurs familles.

M. le Maire : Merci Linda. Alors on va passer au vote donc. Qui est contre, qui s'abstient ?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

AFFAIRE N°12 / ATTRIBUTION DU FORFAIT COMMUNAL 2024 AUX ECOLES PRIVEES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION

C'est Laurent Papaya.

M. Papaya : Merci Monsieur le Maire, bonsoir à tous. Alors, conformément au code de l'Education, la commune a en charge les dépenses de fonctionnement des classes d'enseignement privé sous contrat d'association pour les élèves domiciliés sur son territoire. Cette dépense, vous le savez tous, s'appelle « forfait communal » comme il est dit dans le titre, et donc ce forfait communal permet on va dire d'avoir un traitement équitable entre les écoles publiques et les écoles privées de la part de la collectivité. Nous avons donc deux écoles privées sur le territoire de la Ville, Sainte Geneviève et Notre Dame de la Salette. Sainte Geneviève comme vous pouvez le voir sur le document, qui compte 663 élèves, et Notre Dame de la Salette 458 élèves. Donc depuis plusieurs années, bien évidemment, la Ville apporte son soutien à ces écoles par le biais justement de ce forfait communal mais également de

la mise à disposition de personnels dans ces deux écoles également et puis il y a aussi la participation sous d'autres formes à savoir les sorties pédagogiques, les prestations de restauration et des frais de logistique également. Donc vous avez le montant qui a été attribué à ces deux établissements scolaires pour 2023, il est proposé tout simplement pour l'année scolaire 2024-2025 de reconduire les mêmes montants à savoir 145 250 € pour Sainte Geneviève, 125 623 € pour Notre Dame de la Salette, soit un montant total de 270 873 €.

M. Virapoullé : Oui alors je voulais savoir, merci pour ces explications, pourquoi ces montants ne sont pas réactualisés c'est-à-dire qu'il y a le nombre d'élèves qui varie d'année en année et le montant ne varie pas. Pourquoi et selon la Loi ça doit s'adapter notamment en fonction de l'effectif, ce que je ne comprends pas.

M. Papaya : Alors, ce qui a été vu avec l'ensemble des administratifs quand on a travaillé sur le dossier c'est que ça se compense avec l'aide qu'apporte la collectivité justement en matière de personnel, en matière de prestation de restauration scolaire etcétera.

M. Virapoullé : ça me convainc pas totalement car si la charge par élève car conformément aux textes législatifs augmente le montant augmente, et si le nombre d'élèves diminue le montant diminue, il y a une proportionnalité qui doit être prise en compte. Ce n'est pas une critique, c'est un constat objectif.

Et aujourd'hui, ça compense oui et non, il y a une compensation que vous estimez de fait être là par nature mais supposons que Notre Dame de la Salette, je prends un exemple pour comprendre, il y a 100 élèves de moins, l'exemple est caricatural mais ça peut arriver, ou 100 élèves de plus d'une année sur l'autre pourquoi donner le même montant, vous voyez c'est cela la question.

M. Padre : nous allons engager en tout cas, car nous avons été sollicités par l'UROGEC en ce sens, on va engager effectivement une discussion avec l'UROGEC sur les questions que vous mettez en avant effectivement parce que c'est vrai qu'on est dans une situation un peu atypique à Saint-André du fait que nous avons une aide matérielle qui est très importante et c'est vrai qu'elle ne tient pas compte des variations que vous indiquez donc ce sont des éléments sur lesquels nous discuterons avec l'UROGEC très prochainement.

M. Barbe : Une autre question s'il vous plaît du coup. Quelle sera la part versée car on a bien compris que 80 % de la subvention sera versée à la signature de la convention, quel sera le délai de versement du solde de la subvention sous réserve que l'OGEC présente l'ensemble des pièces comptables, si l'OGEC parvient à présenter toutes les pièces comptables au moment de la signature de la convention

est-ce qu'elle peut prétendre au versement des 20 % du solde de la subvention immédiatement ou est-ce qu'elle doit attendre obligatoirement une certaine durée.

M. le Maire : Bien on va regarder cela. En tous les cas, je ne pense pas qu'ils soient dans la misère parce que vous savez que quand on verse cette subvention, quand on fait un calcul par enfant, l'école privée perçoit plus que l'école publique. Et oui, moi je vous le dis, parce que l'on verse des subventions, on met à disposition des agents, des repas, la logistique, et aujourd'hui on vient faire un débat là-dessus. Mais il y a deux poids deux mesures aussi, parce que l'école publique là-dedans, qu'est-ce qu'on verse nous dans les écoles publiques, est-ce qu'on verse une subvention, et combien pour l'ensemble des écoles. Combien tu gères pour les écoles, pour la caisse des écoles ?

M. Virapoullé : Monsieur le Maire, c'est l'Etat qui intervient pour les écoles publiques et c'est les communes pour les écoles privées.

M. Padre : en fait je pense que Monsieur le Maire a voulu dire que la caisse des écoles fournit, fait l'achat de fournitures scolaires pour les écoles.

M. Virapoullé : Oui donc moi je réponds aussi à mon niveau.

M. Padre : Oui mais ça ne m'empêche pas de répondre.

M. Virapoullé : La loi définit les obligations écoles privées, écoles publiques, mais après je ne vais pas polémiquer, j'ai compris que les écoles privées ne sont pas dans la misère, on a retenu.

M. le Maire : Oui mais quand je dis ça ce n'est pas une agression.

M. Virapoullé : Je retiens vos propos.

M. le Maire : Vous, vous cherchez tout de suite la petite phrase pour dire « le Maire a dit l'école privée n'est pas dans la misère » mais ce n'est pas une agression.

M. Virapoullé : Oui, d'accord ce n'est pas une agression.

M. le Maire : Ce n'est pas une agression, moi je respecte tout le monde. Donc, tant mieux pour vous si vous soutenez cela de cette manière-là mais il n'y a pas de souci avec l'école privée, on verse régulièrement comme vous le faisiez, pas plus, pas moins. Répondez-moi maintenant, pas plus pas moins que vous.

M. Virapoullé : Nous adaptions en fonction du nombre d'élèves. Voilà je vous réponds.

M. le Maire : Donc, je passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

M. Virapoullé : Nous votons pour parce que cette subvention est attendue, nous sommes en milieu d'année et je peux vous dire que les écoles privées l'attendent, elles ne roulent pas sur l'or loin de là mais nous appelons de nos vœux une réactualisation de ces montants.

M. le Maire : Très bien, tout cela pour ça.

C'est donc **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

AFFAIRE N°13 / RENOVATION DU SOL SPORTIF DU GYMNASSE NICOL LEDORMEUR

Cela va être Jean-Paul Constant.

M. Constant : Merci Monsieur le Maire, bonsoir à toutes et à tous. Donc le gymnase Nicol Ledormeur qui fait partie du complexe sportif de Mille Roches, c'est un équipement utilisé quotidiennement par les associations, les écoles, les lycées, et donc à ce jour cet équipement a rencontré une difficulté c'est-à-dire le sol a subi des infiltrations et présente à ce jour des défauts, en mettant bien sûr en péril la sécurité des usagers, des administrés. Donc aujourd'hui, la ville souhaite rénover ce sol et pour réhabiliter il faut faire des travaux et pour financer ces travaux on a mis en place un plan de financement et le coût de cette rénovation s'élève à 106 076 €uros dont une participation de l'ANS à hauteur de 80 % c'est-à-dire 84 860,80 €uros et une participation de la commune bien sûr pour le reste de 20 % soit 21 215,20 €uros. Donc voilà Monsieur le Maire des précisions pour cette affaire.

M. le Maire : Merci Jean-Paul. Pas de questions ? On passe au vote, qui est contre ? Qui s'abstient ?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

AFFAIRE N°14 / SOUTIEN AU SPORT DE HAUT NIVEAU – ATTRIBUTION D'UNE AIDE INDIVIDUELLE AUX SPORTIFS(VES) SAINT-ANDREENS(ENNES)

C'est de nouveau Jean-Paul Constant.

M. Constant : Oui Monsieur le Maire. Il s'agit d'une aide aux athlètes de Saint-André qui vont participer à une compétition ou bien s'installer pour une année scolaire. Donc aujourd'hui nous proposons un soutien financier aux vingt athlètes se trouvant dans le tableau ci-dessous dont une sportive qui recevra une aide de 1 000 €uros car elle fait une installation pour une année scolaire. Il est important de signaler surtout à l'approche des jeux olympiques et paralympiques la participation de Monsieur Robert Jean Christian qui participera bien sûr aux jeux de 2024 à Paris et je voulais vous informer aussi de la participation d'une demoiselle qui s'appelle Lali Goulamoussene qui est une athlète et présidente de l'association 974 dont la discipline est le taekwondo qui participera au déplacement de la flamme et elle portera la flamme ce mercredi 12 juin à Sainte-Suzanne.

M. le Maire : très bien. Avez-vous des questions ? Pas de question. Qui est contre ? qui s'abstient ?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

AFFAIRE N°15 / NPNRU CENTRE-VILLE DE SAINT-ANDRE – ACQUISITION DU LOT N° 114 – BÂTIMENT A CADASTRE AP 1238 DE LA RESIDENCE CENTRE COMMERCIAL

Monsieur PEQUIN quitte la salle et ne prend pas part aux votes

Est-ce que c'est Mathieu qui nous dit un petit mot sur cette affaire.

M. Lam Yam : Oui, bonsoir. Il s'agit d'une acquisition au niveau du bâtiment A du centre commercial, qui est concerné par le projet de renouvellement urbain. En l'occurrence, c'est le lot numéro 114 d'une surface de 180,14 m² qui appartient à Groupama Océan Indien ; donc le bien est libre de toute occupation suite au déménagement de l'agence de Groupama au 15 avenue de la République. Le bien a été évalué par France Domaines à 288 300 €, après négociation amiable nous sommes parvenus à un accord par courrier du 25 mars 2024, pour un prix de vente à hauteur de 330 000 € soit 14,46 % au-dessus de l'avis du Domaine. Donc cet écart par rapport à l'avis des domaines se justifie par la prise

en compte des éléments suivants : d'une part, le propriétaire a fait évaluer le bien par Cap'Evaluation, le rapport d'expertise réalisé évalue le bien à 373 031 € soit 29,38 % au-dessus de la valeur des domaines ; et l'autre élément pris en compte dans cette négociation a été le déménagement à leurs frais au 15 avenue de la République. Donc, il est proposé de valider cette acquisition au prix de 330 000 €, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à l'acquisition du bien et d'inscrire les crédits au budget annexe ANRU II.

M. le Maire : Très bien. Merci Mathieu, merci pour tout le travail accompli, on avance petits pas à petits pas et c'est comme cela que l'on va pouvoir réaliser la grande place parce que lorsqu'on aura fait l'acquisition de tout – il ne reste pas beaucoup – on pourra après donc commencer les travaux de la grande place. Je vous rappelle qu'à la place du bâtiment A, il n'y aura plus rien, et il y aura ainsi une grande place de 4 000 m² qui permettra donc des évènementiels et des manifestations diverses et variées mais aussi une grande place dans une centralité telle que la nôtre c'est aussi essentiel parce que moi je pense que la Ville c'est aussi cela. C'est un lieu d'échanges, de partages, de rencontres, et c'est comme ça qu'on peut attirer les gens en ville quand on met du mobilier urbain, quand il y a des arbres, et voilà. J'aurai pu, j'aurai pu sur 4000 m² faire des parkings mais on a opté pour une grande place végétalisée et qui permettra aussi d'accueillir le grand spectacle du Dipavali qui se fera là et donc ça sera une place qui vivra et c'est comme cela qu'on conçoit la ville de Saint-André demain. Merci Mathieu, merci à ton équipe.

On va passer au vote : qui est contre ? Qui s'abstient ?

M. Virapoullé : Nous nous abstenons.

M. le Maire : Abstention.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

POUR : 31

CONTRE : 10 (Jean-Marie VIRAPOULLE - Marie Lise CHANE TO - Viviane BEN HAMIDA - Jean-Claude FENELON - Rosange LATCHOUMY - Ludovic BARBE - Odile RAMIN - Stéphane SOUPRAMANIEN - Alain SINARETTY - Sydney SINAMA)

AFFAIRE N°16 / CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CAUE – ACCOMPAGNEMENT DES SERVICES AMENAGEMENT ET URBANISME

C'est toujours Mathieu.

M. Lam Yam : Oui. Depuis plusieurs années, on a un partenariat avec le CAUE sur plusieurs missions d'accompagnement, là il s'agit d'une mission d'accompagnement technique. Ce partenariat consiste ainsi aux participation aux réunions de pilotage, participation aux réunions de pré-instruction, des visites de site, la réception des pétitionnaires et/ou concepteurs avec les services de la Ville, l'analyse architecturale, urbaine et paysagère des dossier sen phase instruction, vérification de la prise en compte des prescriptions et pour finir évaluation des résultats. Il me semble que dans une affaire précédente il avait été présenté le bilan de ce travail réalisé sur l'année 2023, le CAUE propose de mettre à disposition de la Ville l'un de ses architectes, de lui apporter également le savoir-faire d'une équipe pluridisciplinaire et l'ensemble de son expérience en conseil. Pour la mise en œuvre de ce partenariat, le CAUE se propose de dédier 15 jours à l'accompagnement de la commune dont 12 jours avec une fréquence moyenne d'une permanence un jour une fois par mois sur le territoire et 3 jours consacrés à l'analyse des dossiers urgents. Donc le coût pour les quinze jours est à hauteur de 6 000 €, il est donc demandé d'approuver cette convention entre le CAUE et la Commune de Saint-André et le financement de 6 000 € à inscrire au budget ANRU II.

M. le Maire : Merci Mathieu. Pas de question ?

M. Barbe : Ma question elle va être évidente. Est-ce qu'il n'y a pas moyen de renégocier cette prestation de 6000 € au moins en dessous de cette somme, il est vrai que le CAUE va délivrer pas mal de prestations, on a eu un bilan d'activités récemment et on aura je l'espère un bilan d'activités sur l'accompagnement qu'ils vont délivrer ici mais 6000 € de mission pour 15 jours, c'est énorme. Donc voilà, il faudrait, est-ce que la question a été posée au CAUE concernant cette prestation il n'y a pas de mise en concurrence possible on est bien d'accord mais 15 jours de mission 6000 € ça fait tiquer.

M. Lam Yam : Non pas du tout. Je vous donne un ordre d'idée, généralement la mobilisation une journée d'un ingénieur ou d'un architecte c'est 700 à 800 €uros la journée, là on est bien en dessous.

M. le Maire : Très bien, merci Mathieu. On va passer au vote. Jimmy.

M. Grondin : Oui je voudrais aller dans le sens des propos de Mathieu, dans tous ces dossiers d'aménagement, mettre l'accent sur le volet paysager et environnemental parce que l'on a face à nous des défis climatiques. Vous savez lorsqu'on a une surface de parking à réaliser, est-ce qu'on peut mettre de la nature, est-ce qu'on peut mettre par exemple des parkings perméables et arborés le plus possible, je pense que là aussi nous avons besoin des assistances et là il est très précieux d'avoir la collaboration du CAUE pour ces opérations, parce qu'on a dit tout à l'heure Saint-André droit devant, il faut aussi compter sur Saint-André ville verte.

M. le Maire : Tu fais bien de le préciser Jimmy parce que c'est important. On ne peut pas être à Saint-André et se dire « mais le réchauffement climatique, c'est pas pour nous ça, ça c'est pour les autres ».

Au contraire, quand on est une île, je pense qu'on a à faire autant que les autres pour prévenir tout cela, et donc tant que l'on peut faire le petit geste écologique dans chacun de nos projets, c'est toujours bon de le faire, parce qu'on ne sait jamais. Et c'est le moment de commencer, je l'ai dit tout à l'heure qu'est-ce qu'on va laisser demain pour nos enfants et nos petits-enfants, c'est la question que l'on doit toujours se poser. Un élu n'est pas là pour se poser la question : il y a des échéances électorales, est-ce que je dois commencer tout de suite les travaux ? Non, s'il commence à se poser des questions il ne pense pas à ses enfants, petits-enfants, il pense à lui, à sa ré élection ; à partir de là, vous avez vu on parle de plantations, nous on a un grand projet pour les écoles de Saint-André, c'est toutes les écoles de Saint-André, et je ne pointe pas Saint-André, c'est toutes les communes même en métropole. A un moment donné, c'était une mode de bétonner les cours d'écoles, c'était comme cela, c'était la facilité ; mais aujourd'hui on revient dessus parce qu'il y a le réchauffement climatique et vous savez, même en métropole, j'ai discuté avec quelques Maires qui me disent « quelquefois l'été, cela se rapproche de plus en plus », ils ont des températures parfois élevées en mai-juin et il y a un Maire qui a expérimenté quelque chose, il a planté des arbres tout le long d'un ensemble de classes, il a gagné quatre degrés. Et ça c'est important. J'ai visité l'école Henri Morange, c'est goudronné partout, il n'y a pas d'arbres.

Enfin, il y a des écoles qui sont pas mal, Paul Hermann par exemple, c'est bien, c'est pas mal, mais il y a des écoles où c'est trop bétonné ; là aussi on a besoin, on a commencé à travailler avec le CAUE mais c'était de manière gratuite. Voilà, on essaie de faire ce qui nous semble utile.

On met aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

AFFAIRE N°17/ INDEMNISATION AMIABLE DES COMMERÇANTS

M. le Maire : ça concerne les commerçants. Donc la commune de Saint-André qui réalise un important programme d'investissements en centre-ville et ces travaux de voirie occasionnent des perturbations au niveau de la circulation, certains commerçants ont été impactés négativement au niveau de leurs chiffres d'affaires. Et aujourd'hui donc, on a mis en place une commission, et la ville a missionné le cabinet d'experts comptables pour analyser les demandes d'indemnisation déposées par les commerçants et faire une proposition de montant d'indemnisation. Concernant cette délibération, vous avez le tableau des montants et des commerçants. Voilà. Avez-vous des questions.

M. Barbe : Des remarques et des questions Monsieur le Maire parce que j'ai siégé avec Monsieur Pequin dans cette commission d'indemnisation des commerçants. La première concernant le rythme des commissions qui reste faible puisqu'on est à un rythme d'une commission tous les quatre mois, au regard du nombre de commerçants qui reste encore à indemniser je pense qu'il faut aller assez rapidement, on est quand même dans une époque d'inflation et de crise économique. Ensuite, ma deuxième question enfin ma deuxième remarque va concerner le fait qu'il y a eu beaucoup de dossiers qui ont été recalés faute de pièces, parce qu'il y avait des pièces manquantes ou dossiers incomplets, donc je pense qu'il faut peut-être que les services redoublent de vigilance, renforcent l'accompagnement auprès de ces entreprises puisque comme vous le voyez sur le tableau de l'annexe il n'y a que trois entreprises qui vont être indemnisées.

M. Pequin : Monsieur Barbe s'il vous plaît, juste une remarque, les débats tenus à l'intérieur de la commission ne doivent pas sortir. On a tous signé un engagement.

M. Barbe : Je n'ai pas cité d'entreprise Monsieur Pequin.

M. Pequin : Non mais même sur la quantité on ne doit rien dire en dehors de ce qui passe en conseil municipal.

M. Barbe : Si je ne me trompe pas Monsieur Pequin en face de la chambre de commerce et de la chambre des métiers, vous avez bien dit qu'en conseil municipal on allait discuter, continuer à débattre notamment par rapport aux codes APE, c'était ma question suivante. Les codes APE on a fait le constat, je peux quand même faire le constat, des problématiques qu'on a soulevées lors des commissions pour que ce soit débattu en conseil municipal et essayer de nous permettre de faciliter notre travail en commission. Ce n'est pas un manque de discrétion de ma part, donc code APE, on a constaté qu'il y avait des codes APE qui restaient inéligibles pour pas mal d'entreprises, et le président de la commission a demandé à ce que ce soit discuté en conseil municipal, vous étiez présent Monsieur Pequin, il a demandé est-ce qu'on continue à se focaliser sur ces codes APE avec le constat qu'il y en a qui sont inéligibles ou est-ce qu'on va se focaliser sur l'activité marchande des entreprises, à savoir leurs chiffres d'affaires. Corrigez-moi si je me trompe, mais c'est bien ce qu'il a dit le jour de la commission.

Ensuite mon autre remarque concerne le calcul de l'indemnisation des commerçants, il a bien été déclaré que le calcul se faisait sur une marge de progression de 25 %, je voudrais savoir et je porte le débat ce soir en conseil municipal, à savoir est-ce que l'on pourrait calculer cette marge de progression sur 100 % et non pas 25 % des bénéfices de l'entreprise à une période donnée, parce que dans ce cas quand on regarde par exemple les montants des trois entreprises du tableau en annexe, cela ne correspond pas au préjudice que ces entreprises ont subi, je parle des trois, uniquement des trois qui sont sur le tableau annexe, cela ne correspond pas au préjudice qu'elles ont subi sur cinq mois, donc ce sont les remarques que je formule ce soir en conseil municipal pour pouvoir essayer d'avancer dans le débat, ce n'est pas un manque de discrétion de ma part, je souhaiterais ensuite soulever un problème problématique concernant, je ne cite pas d'entreprise, l'apparition d'un centre de formations dans l'évaluation de ces dossiers. Est-ce que l'on restreint les dossiers évalués uniquement aux prestations de services marchandes où est-ce qu'on élargit le spectre aux formations, aux écoles ou à d'autres

entreprises en fonction de leur éligibilité des codes APE. Ce sont les questionnements et les débats que je porte ce soir au conseil municipal et je vous remercie d'avance pour vos réponses.

M. Pequin : Alors pour répondre et pour éclairer tout le monde, le conseil municipal a déjà délibéré effectivement sur des codes APE, alors il est vrai que le code APE ne reflète pas toujours l'activité de la personne et on peut trouver deux entreprises qui exercent la même activité mais qui n'ont pas le même code APE. La tendance serait de dire est-ce que l'on peut trouver un autre système que le code APE, je suis d'accord sur ce point. L'autre point, il est important de préciser comment se passe ce calcul d'indemnité. Nous avons suite à un appel d'offres retenu un cabinet d'expertise comptable, qui examine chacun des dossiers qui lui est remis, cela a un coût pour la collectivité donc chaque fois qu'on lui demande d'examiner un dossier il y a une facture qui est émise, et le travail de l'expert-comptable consiste à regarder quelle est la perte qu'a eu le commerçant en fonction de son chiffre d'affaires et de sa marge. Pour calculer sa marge, il regarde celle qui est déclarée dans ses documents comptables, et ensuite il compare pour éviter des distorsions, il compare par rapport aux marges des mêmes métiers au niveau national ou régional sur la Réunion si cela correspond à des métiers qu'il n'y a pas ailleurs. Et je dois dire d'ailleurs que les marges sont tout à fait comparables d'après les conclusions de l'expert-comptable mais on ne peut pas aller au-delà. Alors la difficulté qu'ont je pense certains commerçants c'est qu'ils ne déclarent pas tout, donc au moment où on leur demande de donner des documents officiels dans lesquels il y a leurs dépenses et leurs recettes, et bien s'il y a de l'argent qui n'a pas été inscrit dans les registres on ne peut pas indemniser ; c'est là que peut être parfois la difficulté mais sinon le travail de l'expert-comptable est vraiment considérable, et je rappelle que la commission est présidée par un juge du tribunal administratif en toute honnêteté, intégrité et que le comptable public est présent également à la commission et qu'il avait insisté sur un point c'est que si certains dossiers n'avaient pas le certificat de vigilance attribué par la sécurité sociale qui certifie que la personne est à jour de ses cotisations, il ne pourrait pas mandater les subventions. Voilà pour répondre à vos questions.

M. le Maire : Très bien. En tous les cas, moi ce que je peux dire c'est que notre engagement a été tenu à 100 % et que nous sommes la seule commune à indemniser sur le territoire Réunionnais. D'autres vont peut-être en prendre de la graine mais en tous les cas aujourd'hui nous sommes la première et la seule commune c'est aussi à préciser. Alors qui est contre ? Qui s'abstient ?

M. Virapoullé : Nous nous abstenons.

Monsieur le Maire : **DONC ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.**

POUR : 31

ABSTENTIONS : 10 (Jean-Marie VIRAPOULLE - Marie Lise CHANE TO - Viviane BEN HAMIDA - Jean-Claude FENELON - Rosange LATCHOUMY - Ludovic BARBE - Odile RAMIN - Stéphane SOUPRAMANIEN - Alain SINARETTY - Sydney SINAMA)

AFFAIRE N°18 / RAPPORT SUR LE BILAN DES ACQUISITIONS FONCIÈRES ET VENTES DE LA COMMUNE DE SAINT-ANDRE SUR L'ANNEE 2023

M. Tiliben Panon : Qui passe la parole à Mme Payet

Mme Payet : Bonsoir à tous, c'est donc la présentation du rapport sur le bilan des acquisitions foncières et ventes pour 2023. Vous avez le récapitulatif dans le tableau des acquisitions qui ont été faites pour l'année dernière. L'année dernière donc nous avons eu deux acquisitions faites sur la commune, ensuite on a aussi tout ce qui est portage foncier, on a eu un portage foncier pour un terrain de la SEMAC avec l'EPFR et, effectivement, il y a eu quand même beaucoup plus de ventes cette année, vous avez un listing il y a neuf terrains qui ont été vendus l'année dernière.

M. le Maire : Je vois dans le tableau Consorts Ramassamy ça s'est pour l'échangeur Lagourgue, et Consorts Aroubani pour le rond-point avenue des Mascareignes face à Sontron dont les travaux vont démarrer cette année. Et le terrain Semac c'est pour ?

Mme Payet : C'est le terrain en face du temple, là où il y a le bâtiment en ruines.

M. le Maire : C'est un portage foncier. Pour information c'est la SEMAC qui prendra en charge aussi la démolition, ou plutôt l'EPFR qui prendra en charge la démolition, et on nous a demandé de voir parce qu'il y a un sous-sol et si le sous-sol est encore exploitable, on utilisera aussi le sous-sol comme ça on gagnera plus de place.

Alors on va passer cela au vote.

M. Barbe : Juste une question Monsieur le Maire, excusez-moi. Est-ce que vous pourriez nous préciser à quoi correspond la parcelle cadastrale numérotée AS 1168p 1169p pour 405 000 € qui a été vendue pour un projet économique.

Mme Payet : Ce sont les terrains qui sont situés Legaguyès, en haut, en face du cimetière. Vous avez le cimetière et ce sont les terrains qui sont libres juste un peu plus haut, et donc ce sont des terrains qui ont été vendus pour des activités économiques, des terrains communaux qui ont été divisés et vendus à des sociétés.

M. Barbe : Et on peut connaître le nom de ces sociétés, c'est pour quels projets économiques s'il vous plaît.

Mme Payet : Je laisserai à Bruno du service économique de vous en parler.

M. Gangnant : Alors là il y a trois parcelles de 2000 m² et le snack Ranganayaguy qui a été vendu donc à Monsieur Ranganayaguy et puis il reste deux parcelles à vendre et la parcelle qui a été vendue doit accueillir une entreprise de peinture qui doit faire ses locaux et entrepôts, bureaux et entrepôts pour l'entreprise.

M. le Maire : Il y a combien de parcelles sur le terrain ?

M. Gangnant : Trois parcelles de 2000 m², une parcelle de Ranganayaguy j'ai plus la surface mais c'est pas grand, 200 ; et il nous reste deux terrains à vendre. On a écrit aux entreprises qui ont sollicité la commune et on a des entreprises qui veulent acheter, il faut qu'on voit l'intérêt.

M. le Maire : Merci. On passe au vote donc. Non c'est une information nous n'avons donc pas à voter là-dessus.

L'ASSEMBLEE DELIBERANTE PREND ACTE DUDIT RAPPORT.

AFFAIRE N°19 / MODIFICATION DE LA DELIBERATION EN DATE DU 14 DECEMBRE 2023 - AFFAIRE 17 : VENTE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE COMMUNALE CADASTREE AS 1167

M. le Maire : Alors justement Monsieur Ranganayaguy, lui, il veut que l'acte de vente soit fait au nom de son fils.

Mme Payet : C'est bien cela.

M. le Maire : Donc c'est une modification de la délibération que nous avons passée en date du 14 décembre. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

AFFAIRE N°20 / RETRAIT DE L'AFFAIRE N° 23 DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 14 DECEMBRE 2023

M. le Maire : Donc, l'assemblée avait validé la cession de la parcelle cadastrée BC 1360 de 444 m², mais la personne ne veut plus acheter, donc on retire. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

AFFAIRE N°21 / ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE AN 671

M. le Maire : ça justement, c'est proche de la pâtisserie.

Mme Payet : Oui, la parcelle est effectivement proche de la pâtisserie, c'est une parcelle où il y avait un portage foncier mais il y a eu un changement de zonage donc ils ne peuvent plus faire leur projet, donc on a négocié avec eux, donc c'était avec la SEMAC, pour qu'effectivement on puisse racheter ce terrain et comme c'est un zonage en zone rouge ce n'est constructible qu'en partie donc on a eu un prix dérisoire donc à 57 620 € pour 1551 m². Vu que le terrain n'est pas constructible et en zone rouge, on a récupéré ce terrain pour faire un aménagement ou un espace public ou des parkings éventuellement.

M. le Maire : Très bien, merci. On passe donc au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

AFFAIRE N°22 / ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE 2024

M. Constant : La commune poursuit son accompagnement aux associations et conformément aux engagements budgétaires de 2024 nous maintenons une enveloppe de 2,3 millions d'euros auxquels s'ajoutent les 50 000 € supplémentaires. L'affaire qui est soumise ce soir concerne 21 associations supplémentaires pour un montant de 238 500 €uros que vous pouvez voir dans l'annexe. Donc il est important de rappeler qu'aujourd'hui il existe un vrai dynamisme associatif sur le territoire et l'équipe municipale accompagne ses actions. Le vote du budget n'est jamais simple car il s'agit d'arbitrages à réaliser néanmoins nous pouvons être fiers aujourd'hui de maintenir notre niveau d'interventions au niveau des associations et d'avoir élargi le panel associatif sur le territoire. Nous poursuivons notre engagement auprès des associations et nous développerons également des appels à projets afin de mener à bien nos politiques publiques. Voilà Monsieur le Maire des précisions concernant cette affaire numéro 22.

M. Virapoullé : Oui Monsieur Constant, je prends la parole Monsieur Constant. La fois dernière lors du précédent conseil municipal nous vous avons interpellé sur la question du Case de la Cressonnière donc qui n'avait pas obtenu d'attribution de subvention et vous nous aviez expliqué que les documents comptables et les PV d'assemblée générale n'étaient pas encore transmis, raison pour laquelle vous avez fait le choix, c'est en responsabilité, de ne pas attribuer la subvention. Je vois que le Case de la Cressonnière obtient une subvention de 108 000 €uros inférieure d'ailleurs à la subvention de l'année dernière et je pose quand même la question donc ça paraît évident mais il est bon de le confirmer au sein de cette assemblée directement que les pv d'assemblée générale de l'association ainsi que les derniers documents comptables vous ont été transmis. Donc est-ce que vous pouvez me le confirmer, me confirmer cela s'il vous plaît.

M. Constant : Si à ce jour le montant de subvention est proposé pour être voté, c'est qu'à ce jour le dossier du Case La Cressonnière est devenu recevable par la vie associative. Donc à ce jour je vous le confirme.

M. Virapoullé : Vous me le confirmez donc à ce jour les pv d'assemblée générale, les documents comptables ont été transmis. Merci pour cette réponse Monsieur Constant, ce serait bien de le noter dans le pv du conseil, en toute transparence, de toute façon dans le pv du conseil il faut une retranscription totale des débats c'est la loi hein. D'accord, je voulais savoir, enfin je voulais faire une remarque maintenant avant le vote, du coup ce que l'on constate, je l'avais dit la fois dernière, dans le BP de l'année 2023 on avait une subvention attribuée aux associations de 2 800 000 €uros, cette année elle est de 2 300 000 €uros, donc une baisse de 500 000 €uros et sur ces 2 300 000 €uros il restait un reliquat donc une certaine somme à attribuer d'où ce rapport. Mais alors : 1/ il y a une baisse de subventions aux associations, qui est importante, qui a été évoquée lors du débat du précédent conseil municipal, 2/ j'ai fait des calculs, j'ai revérifié, en comparant les montants des subventions attribués l'année dernière et cette année, nous avons une baisse pour les associations d'insertion de 30 %. Si je compare simplement les attributions en mars 2023 et celle de mars et juin 2024, d'ailleurs il y a aucune subvention pour les associations d'insertion dans ces 228 000 €, on est passé de 357 000 € en 2023 à 245 000 € en 2024, soit 30 % de baisse sur un domaine sensible au moment où le chômage est en train de progresser, en tout cas les difficultés d'insertion sont là, on regrette, on regrette cette baisse de plus de 30 %. Même chose, pour le sport on est passé de 768 000 € c'est dans les tableaux on peut vérifier ensemble il n'y a pas de souci, en 2023, à 574 000 € en 2024 en cumulant les subventions attribuées en mars et celles que vous avez rajoutées aujourd'hui, pour le sport une fois encore plus de 30 % de baisse. On le regrette, c'est pas un bon signe, ça marque encore les difficultés financières de la commune, et ce sont les associations qui subissent les conséquences de ces difficultés financières. Voilà ce que je voulais vous dire.

M. le Maire : Très bien, ça c'était l'affaire numéro 22. Alors baisse de subventions, moi je veux bien l'entendre mais quand vous me parlez de l'insertion, des associations, mais l'insertion c'est de la compétence du Département. Si si, l'insertion c'est départemental.

M. Virapoullé : Oui, l'insertion c'est le département mais c'est aussi les communes. Les communes interviennent mais vous n'avez pas signé le PDI, alors.

M. le Maire : Non, non.

M. Virapoullé : Pour le plan départemental d'insertion, vous ne l'avez pas signé, c'est dommage ; comme vous l'avez dit pour l'insertion c'est le département qui intervient c'est dommage.

M. le Maire : Moi je trouve que vous ne faites pas suffisamment. Vous parlez beaucoup au département mais il suffisait de voir, d'entendre les femmes ce matin devant.

M. Virapoullé : ça n'a rien à voir c'est l'aide sociale à l'enfance c'est pas l'insertion, faut pas tout confondre faut pas tout mélanger.

M. le Maire : Non il suffit de voir cela pour vous dire combien vous avez des soucis. Mais concernant l'insertion, vous faites quoi à la Réunion ?

M. Virapoullé : Nous avons un plan départemental d'insertion pour les communes, on vous a convié, vous vous n'avez pas signé.

M. le Maire : Vous causez plus que vous agissez, moi j'agis plus que je cause.

M. Virapoullé : Vous faites diversion une nouvelle fois, moi je vous répons. Ça n'empêche que vous baissez la commune à un moment où l'insertion a besoin.

M. le Maire : Donc sur cette affaire, qui est contre ? Qui s'abstient ?

M. Virapoullé : On va s'abstenir pour permettre quand même à l'insertion d'obtenir subvention c'est quand même un message qu'on leur porte mais en expliquant qu'on n'est pas d'accord sur le fonds

M. le Maire : Très bien.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

POUR : 31

ABSTENTIONS : 10 (Jean-Marie VIRAPOULLE - Marie Lise CHANE TO - Viviane BEN HAMIDA - Jean-Claude FENELON - Rosange LATCHOUMY - Ludovic BARBE - Odile RAMIN - Stéphane SOUPRAMANIEN - Alain SINARETTY – Sydney SINAMA)

AFFAIRE N°23 / ANNULATION D'UNE SUBVENTION ACCORDEE A L'ASSOCIATION REUNIONNAISE POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'INSERTION ET DE L'EMPLOI

Monsieur Constant : donc cette affaire c'est l'annulation d'une subvention pour un montant de 25 000 euros, je rappelle que le conseil municipal a attribué à l'association une subvention globale de 50 000 euros affectée 25 000 € pour la mise en œuvre valorisation des déchets alimentaires et 25 000 € pour la réalisation de l'atelier informatique. Donc pourquoi cette annulation. Parce que l'association a informé la collectivité de la délocalisation de son chantier valorisation des déchets alimentaires sur le territoire d'une autre commune et de ce fait elle renonce à l'attribution de la subvention communale de 25 000 €. Voilà les explications pour cette affaire numéro 23 Monsieur le Maire.

M. le Maire : Très bien, merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

AFFAIRE N°24 / CONVENTION CONSTITUTIVE DU POINT JUSTICE DE SAINT-ANDRE

Madame Cevamy.

Mme Cevamy : Merci Monsieur le Maire, donc il s'agit d'une convention qui va être passée entre le conseil départemental d'accès au droit et la ville de Saint-André. Donc pour rappel depuis 2020 les points d'accès au droit sont appelés les points justice, donc à Saint-André la structure est ouverte depuis 1994, en 2023, il a accueilli 11 054 personnes. Donc la présente convention a pour but de définir la prochaine organisation et le fonctionnement du point justice que les signataires se proposent de mettre en place à Saint-André. Concernant les missions de ce point justice, il y aura un service gratuit et confidentiel, des informations gratuites dans différents domaines de droit, une aide à l'accomplissement de démarches dans différents domaines d'application du droit, un accès à des consultations juridiques, un accès à des consultations gratuites par des partenaires choisis par la commune (ARAJUFA, conciliateurs de justice, avocats), un accès à des modes alternatifs de résolution des conflits, et un accès à plusieurs services de justice ou d'autres services publics. Ce qui est à noter sur ce point justice, c'est qu'avec l'accord du CDAD on pourra le mettre dans les maisons de proximité pour que ce soit plus proche des habitants. Ils pourront bénéficier de ce point justice dans les quartiers de la ville.

M. le Maire : Merci. Avez-vous des questions ?

M. Barbe : Oui juste une remarque Monsieur le Maire, est-ce qu'il serait possible au regard des nombreuses missions que porte quotidiennement le point justice d'améliorer et d'augmenter la visibilité du point justice sur la ville de Saint-André, peut-être sur le compte facebook de la ville, en mettant des messages réguliers, en informant le grand public qu'ils ont ce dispositif d'écoute à leur disposition ; après est-ce que l'information sur ce point justice elle est publiée en version papier dans les cases de quartiers, dans les mairies annexes, et enfin est-ce que ce serait possible sur les grands panneaux d'affichage de la ville de temps en temps de mettre un petit focus sur ce point justice pour que la population de Saint-André sache que cela existe et qu'ils peuvent y aller quoi, ça va désengorger le commissariat de Saint-André et améliorer un petit peu les processus quoi.

M. le Maire : Vous avez totalement raison, franchement, j'espère qu'il y a des oreilles qui entendent parce que ce n'est pas moi qui gère cela tous les jours mais ce que vous dites est vrai. Il faut communiquer, il ne faut pas être figé, il faut voir ces choses-là et si l'on ne percute pas là-dessus, il y a des gens qui passent à côté des choses. Merci, merci de votre remarque et il faut bien noter de manière à l'appliquer. D'autres questions ? Pas de questions.

On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

L'avant dernière affaire, c'est l'affaire 25

AFFAIRE N°25 / DEMARCHE DE LABELLISATION DISPOSITIF « CITE EDUCATIVE »

M. Papaya : Merci Monsieur le Maire. Alors les cités éducatives visent à intensifier les prises en charge éducatives des enfants et des jeunes, de la naissance à l'insertion professionnelle, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire ; il consiste à la coopération entre les acteurs dans le cadre d'un projet éducatif des quartiers prioritaires de la politique de la ville, parents, état, les collectivités, les associations et les habitants. Alors, je ne vais pas trop revenir sur ce qui vous est proposé mais juste rajouter en complément que, bien évidemment, nous avons fait de l'éducation un enjeu majeur de ce mandat, on a été contacté par le rectorat de la Réunion récemment, pour réfléchir sur l'entrée de la ville de Saint-André dans le dispositif de cité éducative. Et comme les cités éducatives sont un dispositif qui se déploie pour répondre aux défis éducatifs, cela nous tenait à cœur d'y aller et au-delà des dispositifs et moyens mis en œuvre actuellement, je pense par exemple au programme de réussite éducative qui existe sur Fayard, il faut malgré tout une stratégie locale encore ambitieuse ainsi qu'une coordination étroite des acteurs éducatifs pour lutter contre les disparités existantes et lutter contre le décrochage scolaire. Je voudrai juste évoquer les propos de la chargée éducation prioritaire de l'Education Nationale qui disait : il faut voir la cité éducative comme un PRE puissance 10, englobant le PRE lui-même qui est un dispositif Etat-Education Nationale et collectivités. Ça va permettre justement de travailler avec une gouvernance à trois têtes.

Donc je vous parlais de coordination, et c'est dans cette perspective qu'il vous est proposé de créer un emploi de coordonnateur du dispositif cité éducative à temps complet. La mise en œuvre du dispositif nécessite le pilotage par un coordonnateur et ledit dispositif sera partiellement pris en charge par l'Etat. Je tiens également à préciser qu'à la page 73 concernant cet emploi, il est dit que cet emploi est ouvert aux fonctionnaires titulaires du cadre d'emploi des attachés, attaché principal et hors classe, et je tiens à apporter une petite correction la suite c'est pour les candidats non fonctionnaires dont le niveau de recrutement sera de bac + 4 à bac + 5.

Le travail engagé pour entrer dans ce dispositif montre la volonté des acteurs de faire de l'éducation une grande priorité à Saint-André qui, vous le savez tous, a toute sa place, puisque la totalité du territoire est étiqueté éducation prioritaire ou éducation prioritaire renforcée.

M. le Maire : Nous sommes combien à la Réunion à être cité éducative ?

M. Papaya : Alors cité éducative, les premiers à la Réunion c'était Le Port. Entre temps il y a eu des villes comme Saint-Louis, il y a une partie du Tampon, Saint-Pierre si je ne me trompe pas, Saint-Benoît est entré en dernier, et peut-être demain Saint-André.

M. le Maire : Ce n'est pas peut-être, on délibère là.

M. Barbe : Je peux apporter quelques remarques effectivement pour insister sur cet événement parce que je pense que pour nos collègues élus Monsieur Papaya a fourni des explications fort intéressantes, la cité éducative est un rendez-vous très important, il va y avoir une manne financière et il va y avoir une collaboration Etat-Education Nationale-Département-Mairie, donc effectivement Saint-André a l'opportunité d'entrer dans le dispositif de cité éducative et ce sera le septième dans l'histoire de la Réunion et au moment où on se pose ces questions je voudrais savoir quelle va être la durée de cette labellisation parce que je pense qu'il faudrait l'accélérer le plus vite possible parce qu'il y a déjà quatre cités éducatives à la Réunion, Saint-André peut être la cinquième, mais le dispositif pour le moment a une durée de vie jusqu'en 2027, il n'y a aucune garantie au-delà des futures élections présidentielles que ce dispositif sera reconduit après 2027, donc le temps joue contre Saint-André donc il faudra aller rapidement.

Deuxième chose, est-ce que l'on connaît l'établissement scolaire parce que le dispositif doit être porté par un collège REP, REP + la plupart du temps ; est-ce que ce sera le collège Mille Roches ou le collège Fayard, pour un équilibre du territoire ce serait bien que ce soit le collège Mille Roches c'est mon opinion personnelle après c'est vous qui jugez, ce serait bien que le collège Mille Roches porte ce dispositif parce qu'il y a déjà le dispositif REP sur Fayard.

Troisième question par rapport au recrutement du coordonnateur, j'ai vu que vous aviez ouvert aux attachés, dans les quatre cités éducatives qui existent au niveau de la Réunion, les coordonnateurs ils sont tous issus de l'éducation nationale. Ce n'est pas par erreur c'est parce que ce sont des enseignements du premier degré, du second degré qui ont une expertise des écoles, des collèges, du terrain, du public accueilli, du contexte de la ville, des problématiques et je pense qu'il faudrait peut-être associer étroitement le rectorat, l'éducation nationale afin que dans les commissions de recrutement que vous allez diriger on donne pleinement sa chance aux collègues du premier degré et du second degré parce que je pense qu'il y en a sur Saint-André qui ont des CV et qui peuvent vraiment faire acte de candidature.

Enfin, ma dernière remarque et non des moindres, va concerner cette collaboration parce qu'il va y avoir après la labellisation, il va y avoir la convention cadre qui va être signée, il faudrait essayer de pressuriser le cadre national pour que cette convention cadre puisse être signée le plus vite possible, et au-delà si le collège Mille Roches est choisi il y a la possibilité d'étendre la cité éducative au collège REP qui sont environnants et là je pense au collège Chemin Morin qui pourrait profiter du dispositif. Donc il y a ce challenge à jouer au niveau du second degré peut-être au niveau du collège Mille Roches, mais surtout auprès des écoles du réseau puisque les écoles du réseau vont vivre avec un financement des actions ainsi que les collèges. Il y a une manne financière qui va être donnée par l'Etat et plus vite on ira sur ce dossier mieux ce sera pour les jeunes de Saint-André. Voilà les questions que je voudrais poser.

M. Papaya : Alors votre première question c'était sur la durée de labellisation, parce que je tiens à vous dire que tout ce que vous avez soulevé là a été présenté justement lors de l'entretien entre le Maire, moi-même et Madame l'Inspectrice d'Académie qui nous a rendu visite à Saint-André le 26 mai. Donc, ce qui nous a été proposé c'est d'aller dans une labellisation sur une durée d'un an reconductible. C'est pour le moment ce que propose l'Education Nationale. Ce qui nous a été exposé

également c'est par contre sur le choix de l'établissement il n'y a rien d'acte, l'éducation nationale nous fera savoir, ils nous ont fait comprendre que le choix c'est de leur côté mais ils pourront quand même nous mettre dans l'information. L'extension pareil, l'académie nous a dit qu'ils n'étaient pas obligés nullement de faire entrer toute la ville d'un coup. Tout ça en fait, on va y réfléchir ensemble mais ce soir il s'agit d'une première étape, c'est-à-dire que pour lancer le dossier de demande de labellisation on doit passer cette affaire d'emploi de coordonnateur, ensuite sachez quand même qu'on est régulièrement en contact avec eux, moi j'ai contact avec la chargée d'éducation prioritaire et on travaille justement pour avancer au plus vite parce que c'est un point important, c'est un rendez-vous important pour la Ville de Saint-André mais également pour l'académie de la Réunion qui souhaite que Saint-André soit la cinquième ville.

M. Barbe : Et après la question concernant le recrutement du futur, de la future coordonnateur, coordonnatrice.

M. Papaya : Et bien c'est comme pour le dispositif de labellisation, dans un dispositif comme celui-là lorsque vous avez des partenaires, les partenaires participent au recrutement généralement. Donc il n'y a pas de souci là-dessus.

M. Barbe : Et si je peux me permettre je relèverai juste ce qui s'est fait à Saint-Benoît, l'Etat a invité la cité éducative de Saint-Benoît à aller voir ce qui se faisait de bien sur Le Port, sur Saint Leu, et dans le sud et après on leur a dit comme message prenez le meilleur de ce qui se fait ailleurs, imprégnez-vous de ce qui se fait de mieux et après adaptez le à la réalité de votre territoire.

M. Papaya : C'est bien mon intention.

M. le Maire : Très bien, merci. Alors on passe au vote, qui est contre ? Qui s'abstient ?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

AFFAIRE N°26 / AIDE EXCEPTIONNELLE A DAVY PIZZA

Enfin, la dernière affaire, que l'on a mis sur la table, c'est une aide exceptionnelle que l'on souhaite accorder à Davy Pizza.

Alors, le 29 mai dernier, la pizzeria Davy Pizza qui est donc installée à Cambuston depuis 17 ans a subi un incendie qui a entraîné des dégâts importants, cette pizzeria est ouverte depuis 2007, elle a été rénovée en 2017, cette pizzeria de Saint-André était réputée pour ses créations. Pour mémoire en février 2014, Davy Virapin, le gérant a décroché le titre de vice-champion de France pour sa pizza teglia, pizza cuite sur plaque. Nombreux donc sont les administrés qui ont pu apprécier la qualité des produits de ce commerce.

Le rôle d'une ville comme la nôtre n'est nullement de se substituer à toute forme d'assurance ou autre dispositif, mais il est aussi de soutenir l'économie locale et ainsi le service proposé aux citoyens. C'est pourquoi, nous vous demandons d'apporter une aide exceptionnelle à hauteur de 5 000 Euros au titulaire de ce commerce afin de participer à la relance de son établissement.

Avez-vous des questions ?

Pas de questions. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Je vous remercie, Mesdames et Messieurs, passez une bonne soirée et à bientôt.